

Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes

Projet : Projet d'installation d'équipements de séparation de l'air sur le territoire du parc industriel et portaire de Bécancour

Numéro de dossier : 3211-14-042

Liste par ministère ou organisme

No.	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire	Date	Nbre pages
1.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie Mauricie et Centre-du-Québec	Alexandre Savoie Sylvain Gallant	2024-06-19 2024-06-21	4
2.	Ministère de la Culture et des Communications	Direction régionale de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec	Carolyne Laroche Olivier Thériault Stéphanie Jourdain	2024-06-19 2024-06-12 2024-06-20	4
3.	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	Direction principale de la qualité de l'air et du climat	Julien Légaré Lavergne Nathalie La Violette	2024-06-21	4
4.	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	Direction des espèces floristiques menacées ou vulnérables	Olivier Deshaies Michèle Dupont-Hébert	2024-06-20	7
5.	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	Direction des espèces floristiques menacées ou vulnérables	Frédéric Létourneau Michèle Dupont-Hébert	2024-06-18 2024-06-20	3
6.	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	Direction des politiques de l'atmosphère	Stéphane Nolet Michel Gélinas	2024-06-20 2024-06-19	5
7.	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	Direction des politiques de l'atmosphère	Hamed Chaabouni Michel Gélinas	2024-06-12 2024-06-13	3
8.	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	Direction principale des eaux usées	Wilson Ochoa Catherine Thivierge	2024-06-14	3
9.	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	Direction de la gestion de la faune de la Mauricie et du Centre-de-Québec	Marianne Théberge Pascale Dombrowski	2024-06-14	3
10.	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique - Pôle d'expertise sur les impacts sociaux	Lydia Tremblay-Gagnon Ian Courtemanche	2024-06-19 2024-06-20	3
11.	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	Direction de l'analyse des impacts des contaminants sur les milieux aquatiques	Abigaëlle Dalpé Charles Cauchon	2024-06-19	3
12.	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	Direction des risques climatiques et de la transition juste	Marie-Ève Garneau Julie Veillette Virginie Moffet	2024-06-20 2024-06-20 2024-06-21	4
13.	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	Direction de l'eau potable, des eaux souterraines et de surface	Philippe Ferron Pierre Ladevèze	2024-06-14	3
14.	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	Direction de l'expertise en décarbonation et efficacité énergétique	Karine Markewitz Marie-Michèle Gagné	2024-06-21 2024-06-26	3
15.	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	Direction de l'analyse et de l'expertise du Centre-du-Québec	Guy Massicotte Alexandre Poulx Cynthia Provencher	2024-06-20	4
16.	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels et miniers	Michel Duquette Murielle Vachon	2024-07-11	2

17.	Ministère du Conseil exécutif	SRPNI - Direction des négociations et de la consultation	Olivier Bourdages Sylvain	2024-06-20	3
18.	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Direction régionale	Pascal Bealieu Céline Girard	2024-06-14 2024-06-21	3
19.	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie	Industries stratégiques	Philippe Lacasse Gabriel Audet	2024-06-27	3
20.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction de la santé publique et de la responsabilité populationnelle, CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec	Maggy Rousseau Joannie Martel Marie Hosée Godi	2024-06-20	4

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Projet d'installation d'équipements de séparation de l'air sur le territoire du parc industriel et portuaire de Bécancour	
Initiateur de projet	Air Liquide Canada inc.	
Numéro de dossier	3211-14-042	
Dépôt de l'étude d'impact	Cliquez ici pour entrer une date.	
<p>Présentation du projet : Le projet consiste à installer et à exploiter des équipements permettant la séparation des constituants de l'air permettant de produire l'oxygène, de l'azote et de l'argon sur place. Les nouvelles installations augmenteront également la capacité de fourniture (compression et nettoyage) de l'air sec sans carbone.</p> <p>Les équipements requis sont deux unités de distillation de l'air d'une capacité maximale respective de 770 tonnes et 1 800 tonnes d'oxygène par jour. Les composés de l'air séparés provenant des colonnes à distiller seront sous forme gazeuse et liquide. La portion liquide sera stockée dans des réservoirs. L'objectif du projet est d'approvisionner les industries du parc industriel et portuaire de Bécancour. Les produits pourraient néanmoins être vendus à l'extérieur du parc industriel et être acheminés aux clients par camions-citernes.</p> <p>D'autres équipements dédiés à la production et l'entreposage seront également requis (compresseurs, réservoirs, vaporisateur, tour de refroidissement, etc.).</p>		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère de la Sécurité publique	
Direction ou secteur	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie Mauricie et Centre-du-Québec	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	17 - Centre-du-Québec	
Région	04 - Mauricie	
Numéro de référence	Cliquez ici pour entrer du texte.	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

L'étude d'impact ne traite pas de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder, l'initiateur doit répondre aux questions suivantes

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

Scénarios d'accidents, conséquences et zone d'impacts potentiels :

- Sections 6.1.1.2.1 et 8.1.7.8

La zone d'impacts de l'analyse des risques technologiques ne considère pas les impacts à l'intérieur du PIPB qui contient d'autres entreprises ainsi que les travailleurs et usagers qui peuvent y être présents.

Les aléas potentiels dans le milieu environnant dont la manifestation pourraient toucher les installations du projet :

- Section 8.1.5

Il serait important d'aborder les aléas suivants :

- o Interruption d'eau industrielle pour les systèmes de refroidissement provenant du fleuve dû à un dysfonctionnement de la station de pompage ou à une contamination importante de la source.
- o Zones de manœuvre d'atterrissage et de décollage de l'Héliport de la SPIPB (8.1.5.5)

Description des éléments exposés et potentiellement vulnérables :

- Section 8.1.4

Il serait important d'aborder les vulnérabilités suivantes :

- Station de pompage d'eau potable (Figure 5-8)
- Site Énergir (Figure 5-8)
- Tours de télécommunication
- Puits d'eau potable

Mesures de prévention :

- Section 8.2
Les mesures de prévention et de protection des installations pour les risques d'accident sur le site sont présentes et semblent complètes. Il serait toutefois nécessaire d'y ajouter aussi les mesures de prévention mises en place pour les risques externes ciblés à la section 8.1.5.

Préparation de la réponse aux sinistres :

- Section 8.3
 - Il serait nécessaire de présenter les liens prévus avec les autorités publiques afin de favoriser la coordination et la concertation entre ces différents intervenants.
 - Il serait nécessaire d'énumérer les plans d'urgences existants avec lesquels le plan sera harmonisé.
 - Fournir au MSP la version à jour du plan préliminaire des mesures d'urgence afin de répondre aux attentes de la Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement : « L'étude d'impact présente un plan préliminaire des mesures d'urgence prévues pour que l'on puisse réagir adéquatement en cas d'accident, tant pour les périodes de construction, d'exploitation que de fermeture, le cas échéant. Ce ou ces plans décrivent les principales actions envisagées pour faire face aux situations d'urgence, de même que les mécanismes de transmission de l'alerte. Ils décrivent clairement le lien avec les autorités municipales et, le cas échéant, leur articulation avec le plan des mesures d'urgence des municipalités concernées. L'élaboration du plan préliminaire des mesures d'urgence doit être réalisée en adéquation avec les approches et principes de sécurité civile du Québec et en collaboration avec les autorités locales et régionales responsables des mesures d'urgence sur l'ensemble du territoire touché par le projet ».
 - Le MSP doit s'assurer également que les initiateurs auront l'obligation de déposer leur plan de mesures d'urgence définitif auprès des autorités locales concernées avant la mise en exploitation de leurs installations et que l'arrimage avec le plan de sécurité civile des autorités locales concernées soit réalisé.

Programme de formation et d'exercice afin d'améliorer la préparation des divers intervenants interpellés lors d'un sinistre :

- Sections 8.2.2 et 8.3
Prévoir la consultation de la ville de Bécancour afin d'inclure leurs services d'urgence dans la formation générale sur le PMU ainsi que lors de la mise à l'essai du PMU dans le cadre du programme d'exercice qui sera établi dans la version finale du PMU.

Communication des risques à la population :

- Sections 8.2.2 et 8.3
Une communication des risques à la population doit être intégrée dans le processus de gestion des mesures d'urgence de l'entreprise.



Plan préliminaire des mesures d'urgence – Annexe F :

- Un arrimage est nécessaire entre le plan d'urgence et les sections 8.1.5 et 8.1.6 pour que les mêmes situations y soient représentées.
- Le plan de mesures d'urgence doit intégrer :
 - Les matières dangereuses décrites dans l'étude d'impact (section 8.1.6);
 - Les coordonnées des personnes responsables completent qui inclut le Centre des opérations gouvernemental (COG) (1-866 650-1666);
 - Les équipements disponibles;
 - Les plans ou cartes de trajets à privilégier lors d'évacuation;
 - Les voies d'accès en toute saison;
 - Les actions à envisager en cas d'urgence;
 - Les moyens à prévoir pour alerter efficacement les personnes et les communautés menacées par un sinistre en concertation avec les organismes municipaux et gouvernementaux concernés.

Plan de mesures d'urgence en cas d'incidents environnementaux pendant la construction :

- Annexe II
Modifier le numéro de téléphone du ministère de la Sécurité publique pour :
 - Ministère de la Sécurité publique - Centre d'opération gouvernemental (COG) : 1-866-650-1666

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Alexandre Savoie	Conseiller en sécurité civile		2024/06/19
Sylvain Gallant	Directeur régional de la sécurité civile et incendie de la Mauricie et du Centre-du-Québec		2024/06/21

Clause(s) particulière(s) :

2

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées :
- Référence à l'addenda :
- Texte du commentaire :

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Choisissez une réponse

Justification :

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Projet d'installation d'équipements de séparation de l'air sur le territoire du parc industriel et portuaire de Bécancour	
Initiateur de projet	Air Liquide Canada inc.	
Numéro de dossier	3211-14-042	
Dépôt de l'étude d'impact	2024/06/12	
<p>Présentation du projet : Le projet consiste à installer et à exploiter des équipements effectuant la séparation des constituants de l'air, permettant de produire l'oxygène, de l'azote et de l'argon sur place. Les nouvelles installations augmenteront également la capacité de fourniture (compression et nettoyage) de l'air sec sans carbone.</p> <p>Les équipements requis sont deux unités de distillation de l'air ayant une capacité maximale respective de 770 tonnes et 1 800 tonnes d'oxygène par jour. Les composés de l'air séparés provenant des colonnes à distiller seront sous forme gazeuse et liquide. La portion liquide sera stockée dans des réservoirs. L'objectif du projet est d'approvisionner les industries du parc industriel et portuaire de Bécancour. Les produits pourraient néanmoins être vendus à l'extérieur du parc industriel et être acheminés aux clients par camions-citernes.</p> <p>D'autres équipements dédiés à la production et l'entreposage seront également requis (compresseurs, réservoirs, vaporisateur, tour de refroidissement, etc.).</p>		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère de la Culture et des Communications	
Direction ou secteur	Direction régionale de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	17 - Centre-du-Québec	
Numéro de référence	697797-4E-L11-00	


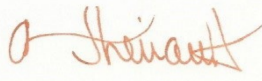

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	L'étude d'impact ne traite pas de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder, l'initiateur doit répondre aux questions suivantes.
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?	
<ul style="list-style-type: none"> Thématiques abordées : Archéologie Référence à l'étude d'impact : Chap. 5.2.9.6 Patrimoine culturel, historique et archéologique (p. 76 à 79) Texte du commentaire : Du point de vue de la protection du patrimoine archéologique, l'étude d'impact environnemental est insuffisante puisque l'étude de potentiel archéologique citée dans le texte n'est pas incluse dans les documents en annexe. En l'absence de ce document, le MCC ne peut assurer l'analyse pour les besoins du projet. 	

Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date

Carolyne Laroché	Conseillère en développement culturel		2024/06/19
Olivier Thériault	Directeur par intérim		2024/06/12
Stéphanie Jourdain	Sous-ministre adjointe Développement culturel et patrimoine		2024/06/20
Clause(s) particulière(s) :			

2 Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

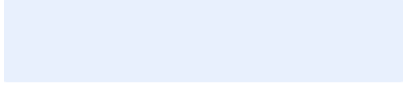
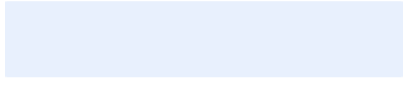
Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?	Choisissez une réponse		
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?			
<ul style="list-style-type: none"> Thématiques abordées : Référence à l'addenda : Texte du commentaire : 			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<div style="background-color: #D9E1F2; height: 30px; width: 100%;"></div>	Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<div style="background-color: #D9E1F2; height: 30px; width: 100%;"></div>	Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

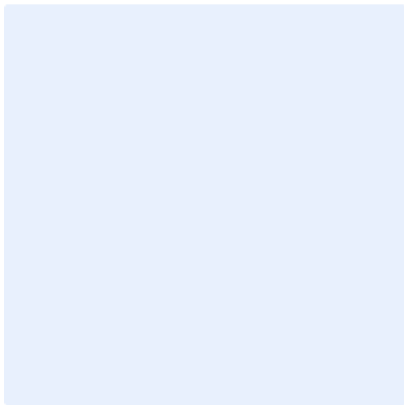
3 Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?	Choisissez une réponse
Justification :	

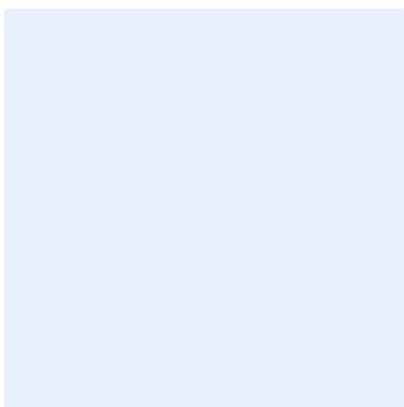
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

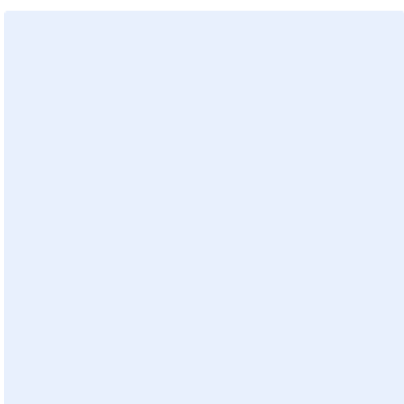
Titre de la figure



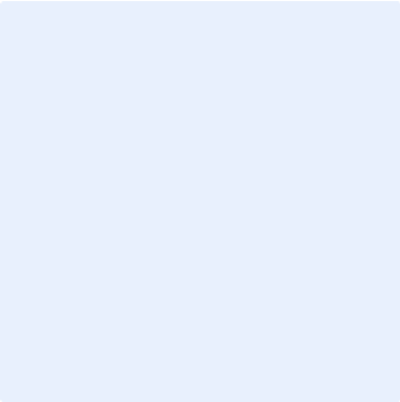
Titre de la figure



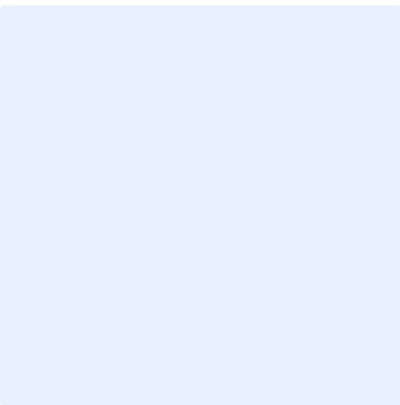
Titre de la figure



Titre de la figure



Titre de la figure



Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX


Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Projet d'installation d'équipements de séparation de l'air sur le territoire du parc industriel et portuaire de Bécancour	
Initiateur de projet	Air Liquide Canada inc.	
Numéro de dossier	3211-14-042	
Dépôt de l'étude d'impact	Cliquez ici pour entrer une date.	
<p>Présentation du projet : Le projet consiste à installer et à exploiter des équipements permettant la séparation des constituants de l'air permettant de produire l'oxygène, de l'azote et de l'argon sur place. Les nouvelles installations augmenteront également la capacité de fourniture (compression et nettoyage) de l'air sec sans carbone.</p> <p>Les équipements requis sont deux unités de distillation de l'air d'une capacité maximale respective de 770 tonnes et 1 800 tonnes d'oxygène par jour. Les composés de l'air séparés provenant des colonnes à distiller seront sous forme gazeuse et liquide. La portion liquide sera stockée dans des réservoirs. L'objectif du projet est d'approvisionner les industries du parc industriel et portuaire de Bécancour. Les produits pourraient néanmoins être vendus à l'extérieur du parc industriel et être acheminés aux clients par camions-citernes.</p> <p>D'autres équipements dédiés à la production et l'entreposage seront également requis (compresseurs, réservoirs, vaporisateur, tour de refroidissement, etc.).</p>		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	
Direction ou secteur	Direction principale de la qualité de l'air et du climat	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	Vous devez choisir une région administrative	
Numéro de référence	Cliquez ici pour entrer du texte.	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	L'étude d'impact est recevable et je ne souhaite plus être reconsulté sur sa recevabilité		
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?			
<ul style="list-style-type: none"> Thématiques abordées : Référence à l'étude d'impact : Texte du commentaire : 			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Julien Légaré Lavergne	Analyste en modélisation et qualité de l'air ambiant	Original-signé-par-¶ Julien-Légaré-Lavergne¶	2024/06/21

Nathalie La Violette	Directrice principale de la qualité de l'air et du climat		2024/06/21
Clause(s) particulière(s) :			

2 Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?	Choisissez une réponse		
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?			
<ul style="list-style-type: none"> Thématiques abordées : Référence à l'addenda : Texte du commentaire : 			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<div style="background-color: #e0e0e0; height: 20px; width: 100%;"></div>	Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<div style="background-color: #e0e0e0; height: 20px; width: 100%;"></div>	Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

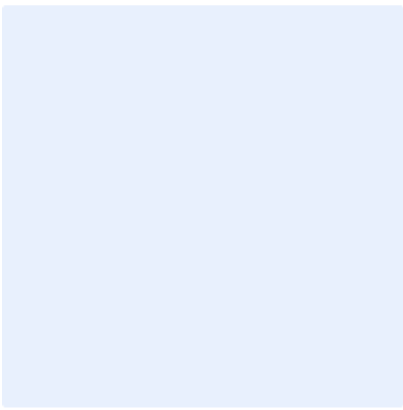
3 Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?	Choisissez une réponse		
Justification :			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date

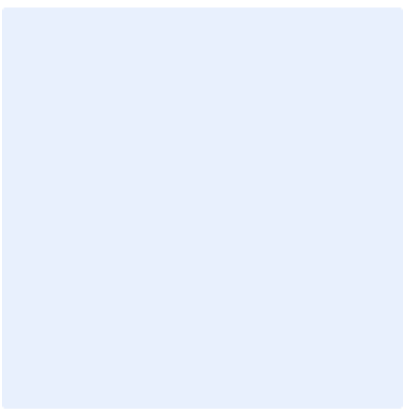
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

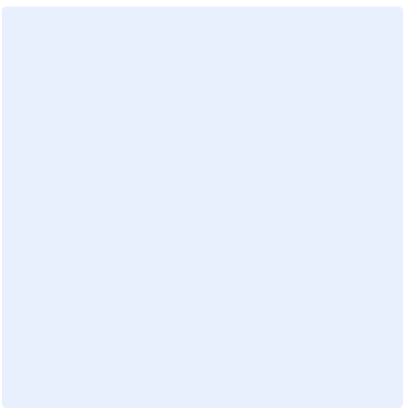
Titre de la figure



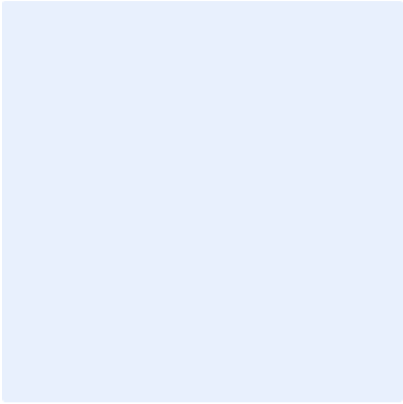
Titre de la figure



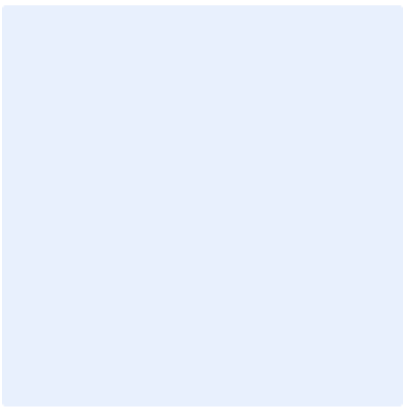
Titre de la figure



Titre de la figure



Titre de la figure



Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Projet d'installation d'équipements de séparation de l'air sur le territoire du parc industriel et portuaire de Bécancour	
Initiateur de projet	Air Liquide Canada inc.	
Numéro de dossier	3211-14-042	
Dépôt de l'étude d'impact	2024/05/21	
<p>Présentation du projet : Le projet consiste à installer et à exploiter des équipements permettant la séparation des constituants de l'air permettant de produire l'oxygène, de l'azote et de l'argon sur place. Les nouvelles installations augmenteront également la capacité de fourniture (compression et nettoyage) de l'air sec sans carbone.</p> <p>Les équipements requis sont deux unités de distillation de l'air d'une capacité maximale respective de 770 tonnes et 1 800 tonnes d'oxygène par jour. Les composés de l'air séparés provenant des colonnes à distiller seront sous forme gazeuse et liquide. La portion liquide sera stockée dans des réservoirs. L'objectif du projet est d'approvisionner les industries du parc industriel et portuaire de Bécancour. Les produits pourraient néanmoins être vendus à l'extérieur du parc industriel et être acheminés aux clients par camions-citernes.</p> <p>D'autres équipements dédiés à la production et l'entreposage seront également requis (compresseurs, réservoirs, vaporisateur, tour de refroidissement, etc.).</p>		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	
Direction ou secteur	Direction des espèces floristiques menacées ou vulnérables	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	Vous devez choisir une région administrative	
Numéro de référence	Cliquez ici pour entrer du texte.	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	L'étude d'impact est recevable et le projet est acceptable dans sa forme actuelle, donc je ne souhaite plus être reconsulté sur ce projet
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?	
<ul style="list-style-type: none"> Thématiques abordées : Espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFLMVS) Référence à l'étude d'impact : Rapports consultés : AtkinsRealis, 2024a. Étude d'impacts sur l'environnement - Projet d'installation d'équipements de séparation de l'air sur le territoire du parc industriel et portuaire de Bécancour. Rapport principal et annexes. Chapitre 1 à 4. Déposée au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) AtkinsRealis, 2024b. Étude d'impacts sur l'environnement - Projet d'installation d'équipements de séparation de l'air sur le territoire du parc industriel et portuaire de Bécancour. Rapport principal et annexes. Chapitre 5 à 11. Déposée au MELCCFP AtkinsRealis, 2024c. Étude d'impacts sur l'environnement - Projet d'installation d'équipements de séparation de l'air sur le territoire du parc industriel et portuaire de Bécancour. Rapport principal et annexes. Annexes. Déposée au MELCCFP 	

SNC-Lavalin, 2023. Étude écologique – Terrains 8 et 8.1 de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB), juillet 2023. Pour Société du Parc industriel et portuaire de Bécancour. 34 pages + annexes

Citations pertinentes

L'étude d'impact mentionne ces éléments en lien avec la thématique des EFLMVS :

Les phrases en italique constituent des commentaires de l'auteur principal de l'avis

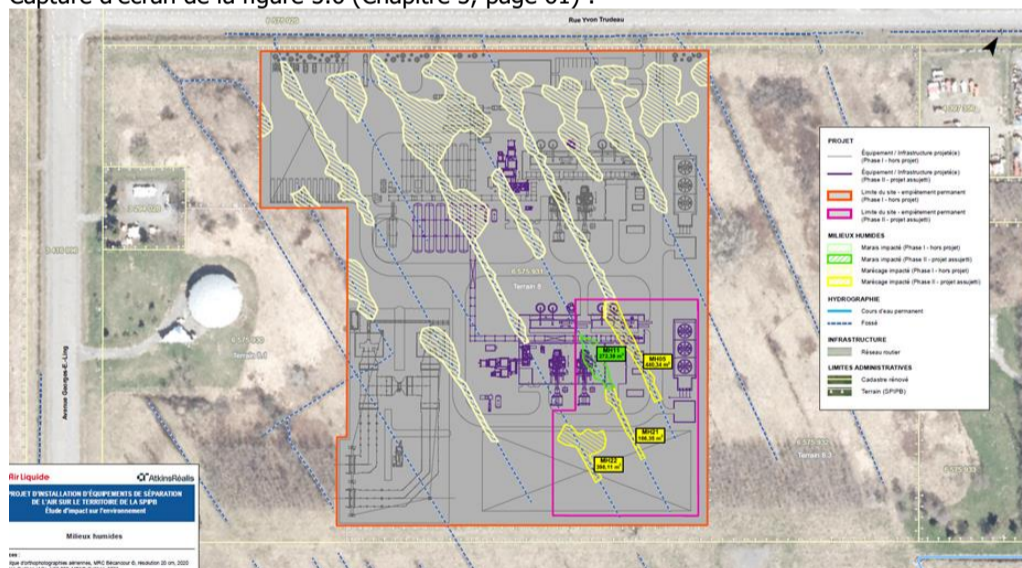
Description générale du milieu naturel et des impacts appréhendés associés :

« Section 5.2.8 Milieu naturel

(...) **La première phase du projet (phase I) a nécessité le déboisement du lot et la destruction des milieux humides situés sur le lot 8. Une demande d'autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE déposée au MELCCFP par la SPIPB (AM00021443) a été approuvée en février 2024. Cette demande concerne le remblayage permanent et temporaire des milieux humides présents sur le lot 8. La partie temporaire est reliée à la superficie requise pour la phase II. Les travaux de déboisement et de remblayage ont débuté en mars 2024. Il est important de noter que la phase II du projet (le projet visé) est située à l'intérieur de l'emprise de la première phase du projet. Par conséquent, aucune autre superficie n'est nécessaire pour la deuxième phase et aucun autre impact sur les milieux naturels n'est envisagé pendant la construction ou l'exploitation en raison de l'absence de milieu naturel.** La figure 5-6 présente les milieux humides qui ont été affectés de façon temporaire lors de la phase I et qui font l'objet d'une demande d'empiètement permanent pour la phase II. La phase II nécessitera l'agrandissement de la plate-forme aménagée lors de la phase I sur une superficie d'environ 1,8 ha. La superficie totale de milieux humides qui sera empiétée de manière permanente et qui est attribuable à la phase II du projet (présente étude) représente environ 0.14 ha, soit environ 8% de la superficie totale.

Plusieurs études écologiques ont été menées au fil des années pour caractériser le milieu physique et biologique dans la zone de la SPIPB. Plus récemment, une étude écologique spécifique réalisée par ATRL en 2023 (ATRL, 2023a) a porté sur le lot 8 dans son ensemble. Le tableau 5-8 présente un résumé des informations qui concernent la phase II assujettie du projet et l'étude est incluse à l'annexe D. Pour la description détaillée des milieux humides concernés, voir le rapport à l'annexe D. » (Chapitre 5, page 60)

Carte de représentation des milieux humides impactés dans le cadre du projet, par phase :
 Capture d'écran de la figure 5.6 (Chapitre 5, page 61) :



Impacts appréhendés du projet relatifs aux EFLMVS :

« Section 10.1 Développement durable

(...) **Puisqu'aucune espèce faunique ou floristique à statut précaire n'a été répertoriée sur le site du projet, aucun impact n'est appréhendé sur ces espèces.** » (Chapitre 10, page 169)

Principaux éléments relatifs aux EFLMVS issus de l'étude écologique (SNC-Lavalin, 2023) qui constitue l'annexe D de la documentation fournie :

« Résumé :

Dans le cadre de travaux d'aménagement sur les lots 8 et 8.1 de la société du parc industriel et portuaire de Bécancour, une étude écologique a été réalisée afin de procéder à des demandes d'autorisation ministérielles. Le site a été visité les 21 et 26 juin 2023 par une biologiste de SNC-Lavalin afin de caractériser le milieu naturel.

L'étude écologique démontre la présence de 1,9 hectare de milieux humides sur le secteur visé par le projet, soit 1,8 ha par des marécages arbustifs et 0,3 ha par un marais. Aucun cours d'eau n'est présent sur le site à l'étude. Seuls d'anciens fossés agricoles traversent la zone de manière parallèle. Ceux-ci ne sont pas connectés à un cours d'eau et ne présentent aucun habitat potentiel pour le poisson.

Aucune espèce faunique et floristique à statut n'a été observée lors de la visite terrain et les potentiels de présence des espèces floristiques et fauniques citées par le CDPNQ ont été considérés comme négligeables ou faibles pour la majorité d'entre elles, car les caractéristiques écologiques des milieux observés sont peu favorables à leur présence. (...) » (SNC-Lavalin, 2023, Page iv)

« 2.2 Milieux humides et hydriques

2.2.1 Caractérisation des milieux humides

« Un inventaire floristique a été réalisé dans chaque peuplement homogène à l'aide de stations de caractérisation afin d'établir une description représentative des associations végétales dans le site à l'étude. Les résultats des inventaires ont permis de distinguer les milieux terrestres de ceux humides.

Lorsque présent, la délimitation et la caractérisation des milieux humides ont été effectuées selon le guide « Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional » et le document « Les milieux humides et hydriques – l'analyse environnementale » (Lachance et coll., 2021 ; MELCC, 2021a). Cette méthode est basée sur la présence de signes biophysiques (racines exposées, ligne de mousses sur les troncs, litière noirâtre, etc.), de signes édaphiques (type de sol, mouchetures, drainage) et d'espèces végétales indicatrices dites « obligées » et « facultatives » de milieux humides (Lachance et coll., 2021).

Au minimum une station de caractérisation ou une station de validation a été réalisée pour chaque milieu humide ou chaque classe de milieu humide d'un même complexe humide situé dans la zone d'étude, un complexe étant défini par une série de milieux humides contigus. Les stations de caractérisation ont été réalisées dans une zone où la végétation était homogène à l'échelle du milieu humide. (...) » (SNC-Lavalin, 2023, Page 2)

« 2.4 Espèces fauniques et floristiques à statut particulier

La carte interactive des occurrences d'espèces en situation précaire du MELCCFP a été consultée afin de vérifier la présence d'espèces fauniques et floristiques à statut particulier dans le site d'étude et dans un rayon de 5 km.

Lors de la visite au terrain, une attention particulière a été portée pour identifier les espèces à statut potentiellement présentes. De plus, une évaluation du milieu naturel environnant (caractéristiques biotiques et abiotiques présentes au sein des zones d'inventaires) a été effectuée et comparée à l'habitat préférentiel de chacune des espèces. Un inventaire faunique (non exhaustif) a également été réalisé afin de cibler ces espèces de manière opportuniste sur l'ensemble des zones d'inventaire.

Si des espèces à statut particulier étaient observées, elles étaient alors géoréférencées. Des photographies de l'espèce étaient prises et une description générale de l'habitat dans lequel l'espèce a été observée était effectuée.

Finalement, en plus des espèces visées, une attention particulière a été portée à tout autre indice de présence faunique. » (SNC-Lavalin, 2023, Page 4)

« 3.2 Espèces à statut particulier

Selon les informations obtenues auprès du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), aucune occurrence d'espèce floristique ou animale menacée, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée (EMVS) n'est rapportée à l'intérieur du site à l'étude. Quelques occurrences d'EMVS ont toutefois été rapportées dans un rayon de 5 km de celui-ci (annexe D). Les espèces citées par le CDPNQ (à l'exception des poissons), ainsi que leurs potentiels de présence dans la zone sont présentés aux tableaux 5 et 6. Aucune EFMVS n'a été observée lors de la caractérisation du site.

3.2.1 Flore

Les milieux naturels de la zone d'étude, principalement constitués de friches et de petits marécages, présentent un potentiel d'habitat nul à modéré pour les espèces citées par le CDPNQ. En effet, malgré la présence de milieux humides dans la zone, leur taille et forme très linéaire limite le potentiel d'établissement d'EFMVS hydrophile dans ceux-ci. La petite taille des friches arborées et des boisés de la zone permet une meilleure capacité de détection d'espèces ligneuses telle que le noyer cendré (*Juglans cinerea*). De ce fait, puisque cette espèce n'a pas été observée lors de la visite, son potentiel de présence est considéré comme faible. Pour le strophostyle ochracé (*Strophostyles helvola*), l'absence de cours d'eau dans la zone ainsi que le type de substrat des milieux humides observés ne sont aucunement favorables à sa présence. **D'ailleurs, aucune espèce floristique à statut particulier n'a été observé lors de la visite du site.**

Tableau 5. Potentiel de présence des espèces floristiques à statut pour le site à l'étude

Espèce	Statut au Québec ¹	Statut au Canada COSEPA ² /LEP ³	Habitat ⁴	Potentiel de présence (justification)
Arisème dragon (<i>Arisaema dracontium</i>)	Menacée	P ⁵ /P	Milieux palustres (marécages, prairies humides), préfère les endroits ombragés, mais tolère l'ensoleillement, sur substrat humide, sans affinité quant au pH.	Faible (Milieux humides de la zone peu propice)
Carex massette (<i>Carex typhia</i>)	Susceptible	Aucun/Aucun	Milieux palustres (marécages) et terrestres (forêts feuillues), préfère les endroits ombragés, mais tolère l'ensoleillement, sur substrat humide, sans affinité quant au pH.	Faible (Milieux humides de la zone peu propice)
Iris de Shreve (<i>Iris virginica</i> var. <i>shrevei</i>)	Susceptible	Aucun/Aucun	Milieux palustres (marécages, prairies humides), préfère les endroits ensoleillés, mais tolère l'ombre, sur substrat humide, sans affinité quant au pH.	Faible (Milieux humides de la zone peu propice)
Noyer cendré (<i>Juglans cinerea</i>)	Susceptible	VD ⁶ /VD	Milieux terrestres (forêts mixtes, forêts feuillues). Présent dans les endroits ensoleillés uniquement, sur substrat mésique et basique.	Faible (Probabilité de non-détection faible)
Strophostyle ochracé (<i>Strophostyles helvola</i>)	Susceptible	Aucun/Aucun	Milieux estuariens d'eau douce (rivages rocheux/ graveleux) et palustres (rivages rocheux/ graveleux, rivages sableux), présente dans les endroits ensoleillés uniquement, sur substrat mésique.	Nul (Absence du milieu préférentiel)
Véronique en chaîne (<i>Veronica catenata</i>)	Susceptible	Aucun/Aucun	Bord de rivières, lac ou en marge des zones humides	Faible (Milieux humides de la zone peu propice)

¹ Désignation en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables.

² Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPA).

³ Désignation en vertu de la Loi sur les espèces en péril (LEP).

⁴ Tardif et al., 2016; Go Botany: Native Plant Trust, s. d.

⁵ P: Préoccupante

⁶ VD: En voie de disparition

(SNC-Lavalin, 2023, pages 16-17)



• Texte du commentaire :

Même si la **méthodologie** utilisée par l'initiateur de projet n'est pas conforme à l'ensemble des orientations véhiculées dans les guides et les outils du MELCCFP actuellement disponibles, elle est jugée adéquate dans le contexte spécifique de la présente demande. Les éléments suivants viennent appuyer cet avis :

- 1) Les autorisations ministérielles pour le déboisement de l'entièreté de la zone d'étude (incluant les milieux humides) et le remblaiement de la majorité des milieux humides (ceux-concernés par la phase I du projet) ont déjà été octroyées (Atkins Realis, 2024; Chapitre 5, page 61);
- 2) Les travaux de déboisement sur l'entièreté de la zone d'étude ont débuté en mars 2024, alors que ceux de remblaiement ont également commencé sur la majorité de la zone d'étude (ex : 92% de la superficie totale des milieux humides de la zone d'étude est incluse dans la phase I – déjà autorisée – du projet) (Atkins Realis, 2024, Chapitre 5, page 61);
- 3) Bien que non réalisé de manière exhaustive ou par balayage complet des habitats potentiels (selon la documentation fournie par l'initiateur), l'inventaire des EFLMVS semble avoir bénéficié d'un effort de réalisation suffisant dans le contexte spécifique du projet eu égard :
 - a. À la répartition et la densité de stations de caractérisation de la végétation (complètes et de validation) (SNC-Lavalin, 2023, page 5-14);
 - b. À l'effort de détection réalisé durant la caractérisation des stations et durant les déplacements entre les stations (SNC-Lavalin, 2023, page 16);
 - c. À la petite superficie totale occupée par la zone d'étude (12,3 hectares);
 - d. Au potentiel des milieux naturels de la zone d'étude d'abriter des EFLMVS jugé globalement faible par l'initiateur après caractérisation du site (SNC-Lavalin, 2023, page iv et 16-17);
 - e. À la capacité de détection des EFLMVS par les observateurs au terrain. À ce titre, la mention par l'initiateur de l'observation de *Scirpus pendulus* et de *Carex tenera*, des taxons typiques des milieux inventoriés mais d'identification relativement complexe, suggère un bon niveau de connaissance botanique. (SNC-Lavalin, 2023, Annexe A)

Néanmoins, la Direction des espèces floristiques menacées ou vulnérables (DEFLMV) tient à porter à l'attention de l'initiateur du projet les éléments suivants, valables pour l'ensemble des projets pour lesquels il est sollicité :

- 1) Les méthodes actuellement recommandées par le MELCCFP pour la planification et la réalisation des inventaires d'EFLMVS au Québec sont résumées dans les 2 guides suivants :
 - a. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-designees-susceptibles/aide-memoire.pdf>
 - b. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-designees-susceptibles/complement-directive-etude-impact-environnement-especes-floristiques.pdf>
 - c. Il est **fortement recommandé** de respecter les paramètres proposés dans les guides ou d'en proposer des équivalents en qualité et pertinence, avec argumentaire scientifique à l'appui;
- 2) Ces guides mettent notamment de l'avant l'utilisation de l'outil POTENTIEL pour faciliter la confection d'une liste d'EFLMVS potentielles pour une zone d'étude donnée. Son utilisation comme intrant d'analyse à toutes les phases d'un projet donné, est fortement recommandée;
- 3) Deux approches principales sont recommandées par le MELCCFP pour la réalisation des inventaires floristiques visant la recherche des EFLMVS dans les guides précités : A) une approche visant d'abord à cartographier les habitats potentiels d'EFLMVS dans la zone d'étude puis à les inventorier dans les périodes phénologiques adéquates ou B) une approche visant à couvrir de façon exhaustive l'entièreté de la zone d'étude, dans les périodes phénologiques adéquates. Il revient à l'initiateur de projet de statuer sur la méthode la plus appropriée au contexte de son projet;
- 4) Lors de la confection de cartes d'habitats potentiels d'EFLMVS, il est recommandé d'utiliser plusieurs sources d'informations pour bâtir les requêtes de paramètres d'habitat potentiel. Notamment, il est important de prendre en considération les espèces dont l'habitat potentiel n'est pas décrit de façon détaillée dans les guides de reconnaissance des habitats forestiers des EFLMVS (ex : espèces dites « du groupe II » ou « du groupe III », espèces récemment ajoutées à la liste des EFLMVS etc.) et d'analyser leur habitat potentiel en fonction des différentes sources d'information disponibles.
- 5) Toujours lors de la confection de cartes d'habitats potentiels d'EFLMVS, il est recommandé de prendre en considération le fait que les guides de reconnaissance des habitats forestiers des EFLMVS plus récents (ex : Labrecque et coll., 2014) sont basés sur l'analyse d'un plus grand nombre d'occurrences par espèce (étant donné l'avancement des connaissances au fil des ans) que les guides de reconnaissances plus anciens (ex : Dignard et coll., 2007).
- 6) Également, la DEFLMV s'attend à ce que l'initiateur de projet vise à cartographier et inventorier l'habitat potentiel des EFLMVS concernées, plutôt que de se limiter à l'habitat préférentiel (voir page 27 de Couillard et coll., 2012 à titre de référence).
- 7) De manière générale, la DEFLMV s'attend à ce que les observateurs au terrain qui font la caractérisation des milieux naturels (humides, hydriques, terrestres) de même que l'inventaire des EFLMVS et des EVEC disposent minimalement de la liste des EFLMVS potentielles retenues par l'initiateur et qu'ils soient attentifs à la découverte fortuite de celles-ci, lors de leurs déplacements et de leurs caractérisations (incluant à l'extérieur des habitats potentiels cartographiés). En effet, tel qu'indiqué dans le guide de Couillard et coll. (2012) par exemple, l'habitat potentiel spécifique de chaque EFLMVS ne se limite pas aux variables documentées par les cartes écoforestières. La présence d'une géologie particulière, ou d'une espèce compagne particulière est parfois nécessaire à l'établissement d'une espèce et ces affinités, de même que la présence de microsites aux conditions écologiques particulières, ne sont pas nécessairement reflétées par la carte écoforestière. Par ailleurs, plusieurs EFLMVS ne sont pas inféodées à des habitats forestiers.

Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Olivier Deshaies	Biologiste-botaniste M.Sc.		2024/06/20
Michèle Dupont-Hébert	Directrice p.i.		2024/06/20
Clause(s) particulière(s) :			

2 Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?	Choisissez une réponse		
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?			
<ul style="list-style-type: none"> • Thématiques abordées : • Référence à l'addenda : • Texte du commentaire : 			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3 Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?	Choisissez une réponse		
Justification :			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Projet d'installation d'équipements de séparation de l'air sur le territoire du parc industriel et portuaire de Bécancour	
Initiateur de projet	Air Liquide Canada inc.	
Numéro de dossier	3211-14-042	
Dépôt de l'étude d'impact	Cliquez ici pour entrer une date.	
<p>Présentation du projet : Le projet consiste à installer et à exploiter des équipements permettant la séparation des constituants de l'air permettant de produire l'oxygène, de l'azote et de l'argon sur place. Les nouvelles installations augmenteront également la capacité de fourniture (compression et nettoyage) de l'air sec sans carbone.</p> <p>Les équipements requis sont deux unités de distillation de l'air d'une capacité maximale respective de 770 tonnes et 1 800 tonnes d'oxygène par jour. Les composés de l'air séparés provenant des colonnes à distiller seront sous forme gazeuse et liquide. La portion liquide sera stockée dans des réservoirs. L'objectif du projet est d'approvisionner les industries du parc industriel et portuaire de Bécancour. Les produits pourraient néanmoins être vendus à l'extérieur du parc industriel et être acheminés aux clients par camions-citernes.</p> <p>D'autres équipements dédiés à la production et l'entreposage seront également requis (compresseurs, réservoirs, vaporisateur, tour de refroidissement, etc.).</p>		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	
Direction ou secteur	Direction des espèces floristiques menacées ou vulnérables	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	03 - Capitale-Nationale	
Numéro de référence	Cliquez ici pour entrer du texte.	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	L'étude d'impact ne traite pas de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder, l'initiateur doit répondre aux questions suivantes
--	---

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées :** Espèces floristiques exotiques envahissante
 La présente donne suite à votre demande d'avis datée du 21 juin 2024 sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet susmentionné. Les commentaires de la Direction des espèces floristiques menacées ou vulnérables (DEFLMV) portent sur les espèces floristiques exotiques envahissantes (EFEE).
- Référence à l'étude d'impact :**
 Plusieurs EVEC ont été observées pendant la caractérisation du site tel que la salicaire commune, le gaillet mollugine, la valériane officinale, le panais sauvage, le roseau commun et l'alpiste roseau. Cependant, de ces espèces, seulement le roseau commun fait partie de la liste des espèces végétales exotiques envahissantes actuellement jugées prioritaires du MELCCFP (MELCC, 2021c). Sept petites colonies de cette espèce, généralement localisées à proximité des limites de la zone d'étude, ont été observées pendant la caractérisation (p.19 Étude écologique SNC-Lavalin, Annexe B). Les colonies sont notamment présente dans la carte 1 de l'Annexe B, p.6.

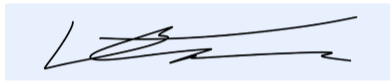
L'enjeu que présente la présence de EVEC en périphérie et dans la zone ciblée, notamment le réseau commun, doit mieux être pris en compte pour que le projet soit recevable. Des mesures d'atténuation doivent être prévues afin de prévenir l'introduction de nouvelles colonies de EVEC dans la zone, mais aussi prévenir la dissémination lors des travaux. Notamment, la gestion des déblais contaminés doit être abordé, ainsi que le lavage de la machinerie d'excavation.

Pour plus d'information sur les mesures d'atténuation, nous vous invitons à consulter les recommandations émises dans le document de travail partagé avec cet avis.

Après analyse, la DEFMV considère que l'étude d'impact n'est pas recevable dans sa forme actuelle à l'égard des EVEC.

Pour toute information complémentaire concernant les EVEC, je vous invite à communiquer avec M. Frédéric Létourneau à l'adresse suivante ; frederick.letourneau@environnement.gouv.qc.ca

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Frédéric Létourneau	Biologiste, chargé de projets		2024/06/18
Michèle Dupont-Hébert	Directrice p.i.	<i>Michèle Dupont Hébert</i>	2024/06/20
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date. Cliquez ici pour entrer du texte.

Clause(s) particulière(s) :

2 Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

<p>Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?</p>	<p>Choisissez une réponse</p>
--	-------------------------------

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées :
- Référence à l'addenda :
- Texte du commentaire :

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3 Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?	Choisissez une réponse		
Justification :			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<div style="background-color: #D9E1F2; height: 20px;"></div>	Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<div style="background-color: #D9E1F2; height: 20px;"></div>	Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			
<div style="border: 1px solid black; height: 30px;"></div>			

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures
Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Projet d'installation d'équipements de séparation de l'air sur le territoire du parc industriel et portuaire de Bécancour	
Initiateur de projet	Air Liquide Canada inc.	
Numéro de dossier	3211-14-042	
Dépôt de l'étude d'impact	Cliquez ici pour entrer une date.	
<p>Présentation du projet : Le projet consiste à installer et à exploiter des équipements permettant la séparation des constituants de l'air permettant de produire l'oxygène, de l'azote et de l'argon sur place. Les nouvelles installations augmenteront également la capacité de fourniture (compression et nettoyage) de l'air sec sans carbone.</p> <p>Les équipements requis sont deux unités de distillation de l'air d'une capacité maximale respective de 770 tonnes et 1 800 tonnes d'oxygène par jour. Les composés de l'air séparés provenant des colonnes à distiller seront sous forme gazeuse et liquide. La portion liquide sera stockée dans des réservoirs. L'objectif du projet est d'approvisionner les industries du parc industriel et portuaire de Bécancour. Les produits pourraient néanmoins être vendus à l'extérieur du parc industriel et être acheminés aux clients par camions -citermes.</p> <p>D'autres équipements dédiés à la production et l'entreposage seront également requis (compresseurs, réservoirs, vaporisateur, tour de refroidissement, etc.).</p>		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	
Direction ou secteur	Direction des politiques de l'atmosphère	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	Vous devez choisir une région administrative	
Numéro de référence	DPA-2818	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	L'étude d'impact ne traite pas de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder, l'initiateur doit répondre aux questions suivantes
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?	
<ul style="list-style-type: none"> • Thématiques abordées : Impacts sur la qualité de l'atmosphère • Référence à l'étude d'impact : Annexe G : Étude de dispersion atmosphérique • Texte du commentaire : Pour valider la recevabilité de l'étude de dispersion, nous avons analysé les sources retenues pour la modélisation, le choix des contaminants à modéliser et les taux d'émission utilisés. <p style="margin-left: 20px;"><u>Sources d'émission</u></p> <p style="margin-left: 20px;">Selon les informations reçues, il n'y aurait qu'un seul point d'émission : Vaporisateur.</p> <p style="margin-left: 20px;">L'étude d'impact mentionne aussi comme équipement, des génératrices d'urgences alimentées au diesel. On mentionne à l'annexe A de l'annexe H (Bilan de GES) de l'étude d'impact qu'il y a 1 groupe électrogène de 750 kW testé 30 minutes par semaine. Cette</p>	

source devra être ajoutée à l'étude de modélisation pour les périodes de démarrage planifié.

Contaminants modélisés

Les contaminants attribuables à la combustion retenus pour la source d'émission « vaporisateur » sont :

- Particules fines (PM_{2.5})
- Oxydes d'azotes (Nox)
- Monoxyde de carbone (CO)

Avec l'ajout de la source « génératrices d'urgence », les contaminants « particules totales » et « dioxyde de soufre » devront aussi être considérés.



Validation des taux d'émission

Les émissions de PM_{2.5} et de CO ont été estimées à l'aide des facteurs d'émission de l'US EPA du AP-42, chapitre 1.4, tableau 1.4-1 (Référence 3). Pour les NOx, on a utilisé la norme d'émission de l'article 65 du RAA (26 g/GJ). Les hypothèses et les calculs ont été vérifiés et les taux d'émission sont considérés comme valides.

Références

- 1- AtkinsRealis : Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques de la Faune et des Parcs sur le projet d'installation d'équipements de séparation de l'air sur le territoire du parc industriel et portuaire de Bécancour; préparé par l'entreprise Air Liquide Canada Inc; document n° 697797-4E-L11-00 : 1 mai 2024; 898 pages.
- 2- Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement sur le projet d'installation d'équipements de séparation de l'air sur le territoire du parc industriel et portuaire de Bécancour, dossier 3211-14-042, 11 mai 2023, 46 pages.
- 3- US EPA AP-42 – Chapitre 1.4 “Combustion of natural gas”; 07/1998.
- 4- MELCCFP: Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère Q-2 r.4.1.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Stéphane Nolet	Ingénieur		Cliquez ici pour entrer une date.
Michel Gélinas	Directeur		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

2

**Avis de recevabilité à la suite
du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires**

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?		Choisissez une réponse	
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?			
<ul style="list-style-type: none"> Thématiques abordées : Référence à l'addenda : Texte du commentaire : 			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			
(Empty space for specific clauses)			

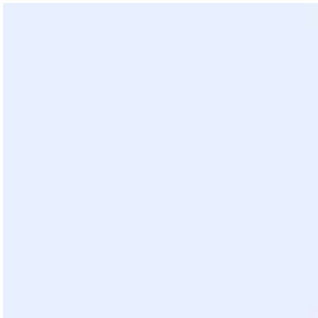
ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

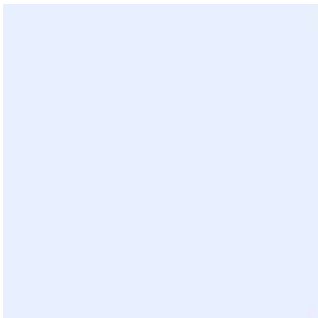
<h3>3 Avis d'acceptabilité environnementale du projet</h3>			
Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?		Choisissez une réponse	
Justification :			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			
(Empty space for specific clauses)			

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

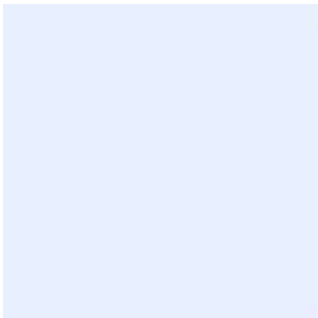
Titre de la figure



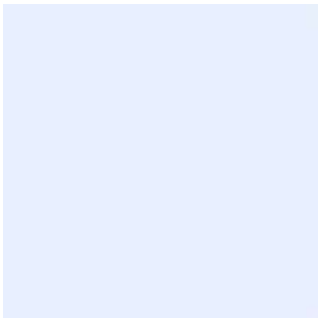
Titre de la figure



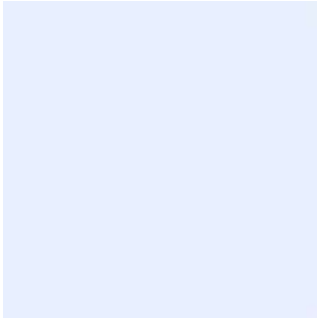
Titre de la figure



Titre de la figure



Titre de la figure



Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

Titre du tableau

Insérer un tableau au besoin en format image.

Titre du tableau

Insérer un tableau au besoin en format image.

Titre du tableau

Insérer un tableau au besoin en format image.

Titre du tableau

Insérer un tableau au besoin en format image.

Titre du tableau

Insérer un tableau au besoin en format image.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Projet d'installation d'équipements de séparation de l'air sur le territoire du parc industriel et portuaire de Bécancour	
Initiateur de projet	Air Liquide Canada inc.	
Numéro de dossier	3211-14-042	
Dépôt de l'étude d'impact	Cliquez ici pour entrer une date.	
<p>Présentation du projet : Le projet consiste à installer et à exploiter des équipements permettant la séparation des constituants de l'air permettant de produire l'oxygène, de l'azote et de l'argon sur place. Les nouvelles installations augmenteront également la capacité de fourniture (compression et nettoyage) de l'air sec sans carbone.</p> <p>Les équipements requis sont deux unités de distillation de l'air d'une capacité maximale respective de 770 tonnes et 1 800 tonnes d'oxygène par jour. Les composés de l'air séparés provenant des colonnes à distiller seront sous forme gazeuse et liquide. La portion liquide sera stockée dans des réservoirs. L'objectif du projet est d'approvisionner les industries du parc industriel et portuaire de Bécancour. Les produits pourraient néanmoins être vendus à l'extérieur du parc industriel et être acheminés aux clients par camions-citernes.</p> <p>D'autres équipements dédiés à la production et l'entreposage seront également requis (compresseurs, réservoirs, vaporisateur, tour de refroidissement, etc.).</p>		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	
Direction ou secteur	Direction des politiques de l'atmosphère	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	03 - Capitale-Nationale	
Numéro de référence	DPA 2820	

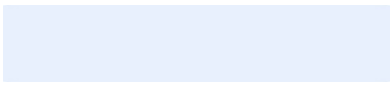
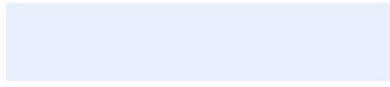
RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	L'étude d'impact ne traite pas de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder, l'initiateur doit répondre aux questions suivantes
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?	
<ul style="list-style-type: none"> Thématiques abordées : Climat sonore Référence à l'étude d'impact : 697797-4E-L11-00_EIE_AirLiquide_SeparationAir_Becancour Texte du commentaire : Phase de construction : <p>Les niveaux de bruit estimés pour la période de construction respectent les exigences des Lignes directrices relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction industriel. Cependant, il est recommandé que l'initiateur du projet signe un engagement de respect de ces lignes directrices.</p> <p>Phase d'exploitation :</p> <p>Nous constatons que le projet en phase d'exploitation sans mesure d'atténuation augmente significativement le niveau de bruit dans les secteurs voisins principalement dans la zone 6. Pour cela, nous demandons plus de précision sur les mesures d'atténuation :</p> <p>Nous demandons le type ainsi que les fichiers techniques des silencieux à installer.</p>	

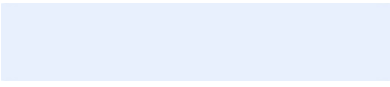
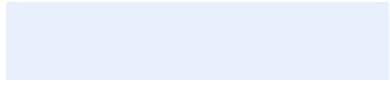
Et nous demandons aussi la diminution estimée du niveau de bruit pour chaque mesure d'atténuation à la source.

Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Hamed Chaabouni	Ing.M.Sc.		2024/06/12
Michel Gélinas	Directeur		2024/06/13
Clause(s) particulière(s) :			

2 Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

<p>Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?</p>	<p>Choisissez une réponse</p>
--	-------------------------------

<p>Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Thématiques abordées : Référence à l'addenda : Texte du commentaire :

Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3 Avis d'acceptabilité environnementale du projet

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?			Choisissez une réponse
Justification :			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Projet d'installation d'équipements de séparation de l'air sur le territoire du parc industriel et portuaire de Bécancour	
Initiateur de projet	Air Liquide Canada inc.	
Numéro de dossier	3211-14-042	
Dépôt de l'étude d'impact	Cliquez ici pour entrer une date.	
<p>Présentation du projet : Le projet consiste à installer et à exploiter des équipements permettant la séparation des constituants de l'air permettant de produire l'oxygène, de l'azote et de l'argon sur place. Les nouvelles installations augmenteront également la capacité de fourniture (compression et nettoyage) de l'air sec sans carbone.</p> <p>Les équipements requis sont deux unités de distillation de l'air d'une capacité maximale respective de 770 tonnes et 1 800 tonnes d'oxygène par jour. Les composés de l'air séparés provenant des colonnes à distiller seront sous forme gazeuse et liquide. La portion liquide sera stockée dans des réservoirs. L'objectif du projet est d'approvisionner les industries du parc industriel et portuaire de Bécancour. Les produits pourraient néanmoins être vendus à l'extérieur du parc industriel et être acheminés aux clients par camions-citernes.</p> <p>D'autres équipements dédiés à la production et l'entreposage seront également requis (compresseurs, réservoirs, vaporisateur, tour de refroidissement, etc.).</p>		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	
Direction ou secteur	Direction principale des eaux usées	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	03 - Capitale-Nationale	
Numéro de référence	SCW-1251508	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	L'étude d'impact est recevable et je ne souhaite plus être reconsulté sur sa recevabilité		
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?			
<ul style="list-style-type: none"> Thématiques abordées : Référence à l'étude d'impact : Texte du commentaire : 			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Wilson Ochoa	Ingénieur sénior		2024/06/14
Catherine Thivierge en remplacement de Nancy Bernier	Directrice principale par intérim		2024/06/14
Clause(s) particulière(s) :			

--

2 Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?	Choisissez une réponse
---	------------------------

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées :
- Référence à l'addenda :
- Texte du commentaire :

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<div style="background-color: #D9D9D9; height: 20px; width: 100%;"></div>	Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<div style="background-color: #D9D9D9; height: 20px; width: 100%;"></div>	Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

--

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3 Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?	Choisissez une réponse
---	------------------------

Justification :

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<div style="background-color: #D9D9D9; height: 20px; width: 100%;"></div>	Cliquez ici pour entrer une date.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux


RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Projet d'installation d'équipements de séparation de l'air sur le territoire du parc industriel et portuaire de Bécancour	
Initiateur de projet	Air Liquide Canada inc.	
Numéro de dossier	3211-14-042	
Dépôt de l'étude d'impact	Cliquez ici pour entrer une date.	
<p>Présentation du projet : Le projet consiste à installer et à exploiter des équipements permettant la séparation des constituants de l'air permettant de produire l'oxygène, de l'azote et de l'argon sur place. Les nouvelles installations augmenteront également la capacité de fourniture (compression et nettoyage) de l'air sec sans carbone.</p> <p>Les équipements requis sont deux unités de distillation de l'air d'une capacité maximale respective de 770 tonnes et 1 800 tonnes d'oxygène par jour. Les composés de l'air séparés provenant des colonnes à distiller seront sous forme gazeuse et liquide. La portion liquide sera stockée dans des réservoirs. L'objectif du projet est d'approvisionner les industries du parc industriel et portuaire de Bécancour. Les produits pourraient néanmoins être vendus à l'extérieur du parc industriel et être acheminés aux clients par camions-citernes.</p> <p>D'autres équipements dédiés à la production et l'entreposage seront également requis (compresseurs, réservoirs, vaporisateur, tour de refroidissement, etc.).</p>		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	
Direction ou secteur	Direction de la gestion de la faune de la Mauricie et du Centre-du-Québec	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	17 - Centre-du-Québec	
Numéro de référence	Cliquez ici pour entrer du texte.	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	L'étude d'impact est recevable et le projet est acceptable dans sa forme actuelle, donc je ne souhaite plus être reconsulté sur ce projet		
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?			
<ul style="list-style-type: none"> Thématiques abordées : Référence à l'étude d'impact : Texte du commentaire : 			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Marianne Théberge	Biologiste		2024/06/14

Pascale Dombrowski	Directrice de la gestion de la faune de la Mauricie et du Centre-du-Québec		2024/06/14
Clause(s) particulière(s) :			
Commentaires : p. 76 5.2.9.5.14 Activités : chasse et pêche : Un moratoire sur la pêche à la perchaude est en place au lac Saint-Pierre et du pont Lavolette jusqu'à Saint-Pierre-les-Becquets. Pêcher dans la zone 7 Gouvernement du Québec (quebec.ca)			

2 Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?	Choisissez une réponse
---	------------------------

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées :
- Référence à l'addenda :
- Texte du commentaire :

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<input type="text"/>	Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<input type="text"/>	Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3 Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?	Choisissez une réponse
---	------------------------

Justification :

Signature(s)

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Projet d'installation d'équipements de séparation de l'air sur le territoire du parc industriel et portuaire de Bécancour	
Initiateur de projet	Air Liquide Canada inc.	
Numéro de dossier	3211-14-042	
Dépôt de l'étude d'impact		
<p>Présentation du projet : Le projet consiste à installer et à exploiter des équipements permettant la séparation des constituants de l'air permettant de produire l'oxygène, de l'azote et de l'argon sur place. Les nouvelles installations augmenteront également la capacité de fourniture (compression et nettoyage) de l'air sec sans carbone.</p> <p>Les équipements requis sont deux unités de distillation de l'air d'une capacité maximale respective de 770 tonnes et 1 800 tonnes d'oxygène par jour. Les composés de l'air séparés provenant des colonnes à distiller seront sous forme gazeuse et liquide. La portion liquide sera stockée dans des réservoirs. L'objectif du projet est d'approvisionner les industries du parc industriel et portuaire de Bécancour. Les produits pourraient néanmoins être vendus à l'extérieur du parc industriel et être acheminés aux clients par camions-citernes.</p> <p>D'autres équipements dédiés à la production et l'entreposage seront également requis (compresseurs, réservoirs, vaporisateur, tour de refroidissement, etc.).</p>		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	
Direction ou secteur	Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique (DGÉES) Pôle d'expertise sur les impacts sociaux	
Avis conjoint		
Région		
Numéro de référence		

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	L'étude d'impact ne traite pas de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder, l'initiateur doit répondre aux questions suivantes
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?	
<ul style="list-style-type: none"> Thématiques abordées : Maintien du dialogue Référence à l'étude d'impact : Étude d'impact sur l'environnement, Chapitres 4 et 7 Texte du commentaire : L'ÉIE indique que la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB) agit à titre d'accompagnateur dans la création de nouveaux projets afin de faciliter les contacts entre les différents acteurs et que différents comités ont été mis en place dans le milieu afin de « à maintenir des relations transparentes et des échanges sur une base courante » (p.39 de l'ÉIE). <ul style="list-style-type: none"> Dans ce contexte, l'initiateur doit préciser quelle est la collaboration ou le rôle qu'il fait ou entend faire avec ces organisations. <p>L'initiateur s'engage à « assurer la disponibilité d'un responsable de chantier en mesure de répondre à toute demande ou problématique soulevée par le voisinage à cause des bruits de construction » (p.117 de l'ÉIE).</p> <ul style="list-style-type: none"> L'initiateur doit préciser de quelles manières la population pourra rejoindre le chef de chantier en cas de préoccupations ou de problématiques rencontrées et comment seront effectués les rétroactions et le suivi de ces demandes. 	

De plus, l'initiateur doit préciser, pour toutes les phases du projet, les méthodes et les moyens qu'il prévoit utiliser ou instaurer afin de maintenir le dialogue avec les acteurs du milieu, incluant les citoyens. Pour ce faire, l'initiateur doit, entre autres :

- Indiquer les démarches d'informations et de consultations qui ont eu lieu ou qu'il prévoit mettre en œuvre à la suite du dépôt de l'ÉIE ainsi que la manière dont il a considéré ou qu'il considérera les résultats obtenus (préoccupations, commentaires, demande d'engagement, etc.);
- Spécifier s'il prévoit mettre place d'autres méthodes pour recueillir les commentaires, les plaintes ou les préoccupations (mécanisme de réception et traitements des plaintes et des commentaires, agent de liaison, etc.) pour toutes les phases du projet (construction, exploitation et fermeture) tant pour les nuisances sonores que pour tout autre sujet et les détailler.



- Thématiques abordées : **Maintien de la qualité de vie : impacts liés à la main-d'œuvre durant la construction**
- Référence à l'étude d'impact : Étude d'impact sur l'environnement, Chapitres 4 et 7
- Texte du commentaire : L'initiateur estime que la phase d'exploitation, d'une durée estimée entre 35-40 ans, nécessitera l'emploi de 10 travailleurs à temps plein et que la phase de construction durera 12 ou 18 mois.

L'initiateur doit également indiquer le nombre de travailleurs requis durant la phase de construction. De plus, dans le but de favoriser le maintien de la qualité de vie dans le milieu d'accueil, l'initiateur doit estimer la capacité du milieu d'accueil à fournir la main-d'œuvre nécessaire, évaluer les enjeux liés à la quantité et la provenance des travailleurs (hébergement, circulation, etc.) et, le cas échéant, indiquer les mesures d'atténuation qu'il prévoit mettre en place.

Références :

Air Liquide Canada Inc. (2024). Projet d'installation d'équipements de séparation de l'air sur le territoire du parc industriel et portuaire de Bécancour (Dossier no 3211-14-042). Études d'impacts sur l'environnement déposé au ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Lydia Tremblay-Gendron, M. Serv. Soc.	Conseillère en évaluation des impacts sociaux		2024/06/19
Ian Courtemanche	Directeur général de l'évaluation environnementale et stratégique		2024/06/20

Clause(s) particulière(s) :

2 Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées :
- Référence à l'addenda :
- Texte du commentaire :

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<input type="text"/>	Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

<h3>3 Avis d'acceptabilité environnementale du projet</h3>			
Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?			Choisissez une réponse
Justification :			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<input type="text"/>	Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<input type="text"/>	Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures
 Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Projet d'installation d'équipements de séparation de l'air sur le territoire du parc industriel et portuaire de Bécancour	
Initiateur de projet	Air Liquide Canada inc.	
Numéro de dossier	3211-14-042	
Dépôt de l'étude d'impact	Cliquez ici pour entrer une date.	
<p>Présentation du projet : Le projet consiste à installer et à exploiter des équipements permettant la séparation des constituants de l'air permettant de produire l'oxygène, de l'azote et de l'argon sur place. Les nouvelles installations augmenteront également la capacité de fourniture (compression et nettoyage) de l'air sec sans carbone.</p> <p>Les équipements requis sont deux unités de distillation de l'air d'une capacité maximale respective de 770 tonnes et 1 800 tonnes d'oxygène par jour. Les composés de l'air séparés provenant des colonnes à distiller seront sous forme gazeuse et liquide. La portion liquide sera stockée dans des réservoirs. L'objectif du projet est d'approvisionner les industries du parc industriel et portuaire de Bécancour. Les produits pourraient néanmoins être vendus à l'extérieur du parc industriel et être acheminés aux clients par camions-citernes.</p> <p>D'autres équipements dédiés à la production et l'entreposage seront également requis (compresseurs, réservoirs, vaporisateur, tour de refroidissement, etc.).</p>		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	
Direction ou secteur	Direction de l'analyse des impacts des contaminants sur les milieux aquatiques	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	Vous devez choisir une région administrative	
Numéro de référence	19841	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.



1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	L'étude d'impact est recevable et le projet est acceptable dans sa forme actuelle, donc je ne souhaite plus être reconsultée sur ce projet
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?	
<ul style="list-style-type: none"> Thématiques abordées : Référence à l'étude d'impact : Texte du commentaire : 	<p>Gestion des eaux de refroidissement</p> <p>Section 7.1.3.2 Qualité de l'eau de surface en phase d'opération</p> <p>Tel que mentionné dans l'étude d'impact, la DAICMA a été consultée par la DRAE du Centre-du-Québec en septembre 2023 et avait remis un avis sur l'impact de l'effluent des eaux de refroidissement. Depuis, les modifications apportées au projet ne changent pas l'avis qui a été émis.</p> <p>L'avis avait conclu que :</p> <p>Le calcul d'OER ne sera pas nécessaire pour ce projet. En effet, le facteur de dilution attribué pour tous les rejets effectués dans la conduite de la SPIPB est de 27,7, ce qui engendre généralement des OER peu contraignants. De plus, la DAICMA a analysé le devenir et le potentiel de toxicité des intrants ajoutés aux tours de refroidissement et les résultats ne justifient pas l'ajout de paramètres au suivi habituellement recommandé. Dans ce cas, le respect des bonnes pratiques et la mise en place du programme d'autosurveillance présenté dans les Lignes directrices sur la gestion des</p>

[purges des installations de tours de refroidissement à l'eau \(LD ITRE\)](#) sont jugés suffisamment protecteurs pour le milieu récepteur.

Dans ce cas, le projet est jugé acceptable conditionnellement au respect de ces conditions :

- 1- Exiger la mise en place du programme d'autosurveillance présenté au tableau 6 dans les LD ITRE, selon les modalités présentées dans la section 2.3;
- 2- S'assurer que le promoteur s'engage à respecter les bonnes pratiques recommandées dans les LD ITRE présentées dans la section 3;
- 3- Demander de maintenir les concentrations en chlore résiduel total à moins de 0,035 mg/L afin de limiter les risques d'impact sur les milieux aquatiques. Pour plus d'information, il est possible de consulter le [Guide pour l'évaluation du risque associé aux rejets d'eaux chlorées dans le milieu aquatique \(gouv.qc.ca\)](#).

Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Abigaëlle Dalpé	Écotoxicologue		2024/06/19
Charles Cauchon	Directeur		2024/06/19
Clause(s) particulière(s) :			

2 Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?	Choisissez une réponse		
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?			
<ul style="list-style-type: none"> Thématiques abordées : Référence à l'addenda : Texte du commentaire : 			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3 Avis d'acceptabilité environnementale du projet			
Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?			Choisissez une réponse
Justification :			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Projet d'installation d'équipements de séparation de l'air sur le territoire du parc industriel et portuaire de Bécancour	
Initiateur de projet	Air Liquide Canada inc.	
Numéro de dossier	3211-14-042	
Dépôt de l'étude d'impact	Cliquez ici pour entrer une date.	
<p>Présentation du projet : Le projet consiste à installer et à exploiter des équipements permettant la séparation des constituants de l'air permettant de produire l'oxygène, de l'azote et de l'argon sur place. Les nouvelles installations augmenteront également la capacité de fourniture (compression et nettoyage) de l'air sec sans carbone.</p> <p>Les équipements requis sont deux unités de distillation de l'air d'une capacité maximale respective de 770 tonnes et 1 800 tonnes d'oxygène par jour. Les composés de l'air séparés provenant des colonnes à distiller seront sous forme gazeuse et liquide. La portion liquide sera stockée dans des réservoirs. L'objectif du projet est d'approvisionner les industries du parc industriel et portuaire de Bécancour. Les produits pourraient néanmoins être vendus à l'extérieur du parc industriel et être acheminés aux clients par camions-citernes.</p> <p>D'autres équipements dédiés à la production et l'entreposage seront également requis (compresseurs, réservoirs, vaporisateur, tour de refroidissement, etc.).</p>		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	
Direction ou secteur	Direction des risques climatiques et de la transition juste (DARCTJ)	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	Vous devez choisir une région administrative	
Numéro de référence	SCW 1251360	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	L'étude d'impact est recevable et le projet est acceptable dans sa forme actuelle, donc je ne souhaite plus être reconsulté sur ce projet		
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?			
<ul style="list-style-type: none"> Thématiques abordées : Référence à l'étude d'impact : Texte du commentaire : 			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<div style="background-color: #D9E1F2; width: 100%; height: 30px;"></div>	Cliquez ici pour entrer une date.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<input type="text"/>	Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<input type="text"/>	Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

2 Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

<p>Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?</p>	<p>Choisissez une réponse</p>
--	-------------------------------

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées :
- Référence à l'addenda :
- Texte du commentaire :

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<input type="text"/>	Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<input type="text"/>	Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3 Avis d'acceptabilité environnementale du projet

<p>Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?</p>	<p>Le projet est acceptable tel que présenté</p>
--	--

Justification :

La DARCTJ juge le projet acceptable, puisqu'il prend en compte les impacts des changements climatiques actuels et futurs, de manière satisfaisante pour la durée de vie prévue de l'usine (fin du siècle). L'annexe I (p. 596/711) présente une étude de résilience climatique cohérente avec l'approche présentée dans le « Guide à l'intention de l'initiateur de projet sur les changements climatiques et l'évaluation environnementale ».

L'étude de résilience climatique se base sur les conditions climatiques actuelles (horizon 2020) et futures (horizons 2050 et 2080) qui ont été évaluées selon deux scénarios d'émission de gaz à effet de serre : 1) le scénario modéré (SPP-2 ou anciennement RCP4.5, dit de stabilisation) et 2) le scénario pessimiste (SPP-5 ou anciennement RCP8.5 à émissions fortes et continues). Le climat futur fut établi spécifiquement pour la région de Bécancour, pour une variété d'indicateurs climatiques compilés à l'échelle annuelle et saisonnière.

Les aléas climatiques retenus pour l'analyse de vulnérabilité sont les suivants :

1. Canicules et chaleurs extrêmes;
2. Événements de pluies abondantes à extrêmes;
3. Tempêtes de neige;
4. Pluies verglaçantes soutenues (accumulation de glace);
5. Cycle de gel-dégel;
6. Épisodes de rafales de vent;
7. Épisodes de grêles de grande dimension (> 1 po.);
8. Redoux printanier (inondation localisée).




Les 10 composantes du projet qui ont été jugées potentiellement vulnérables aux changements climatiques, en fonction du ou des l'aléa(s) qui pose(nt) un risque et en fonction de quatre critères d'évaluation, soit pérennité, santé et sécurité, environnement naturel et environnement bâti, sont :

1. Bâtiments administratifs et industriels;
2. Compresseurs;
3. Tours de refroidissement;
4. Unités de purification de l'air;
5. Unités de distillation de l'air ;
6. Vaporisateur des molécules liquides;
7. Poste de chargement des camions;
9. Sous-station électrique;
10. Réseau de drainage pluvial.

Le niveau de risque a été quantifié pour chaque vulnérabilité identifiée. Les risques climatiques quantifiés comme étant « modérés » et « élevés » feront l'objet de mesures de contrôle par Air Liquide. Ces mesures sont détaillées dans le tableau 6-1 de même que le niveau de risque résiduel attendu, selon la mesure de contrôle.

L'analyse de risque a montré que les épisodes de rafales de vent présentent un risque élevé pour les unités de distillation de l'air. Afin de réduire le risque, un programme de suivi régulier du niveau de stabilité des unités sera établi. L'analyse a également indiqué que la sous-station électrique est vulnérable aux épisodes de pluies abondantes à extrêmes, de pluies verglaçantes et de rafales de vent, lesquels engendrent des risques modérés. Pour réduire le risque, Air Liquide devra intégrer un système d'alimentation numérique pour acquérir les informations sur l'état des composants et les capturer dans une base de données qui permettrait, entre autres, d'identifier des vulnérabilités avant qu'elles surviennent. Un système redondant dans la protection des équipements du poste (A/B) est aussi une mesure de contrôle recommandée.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Marie-Ève Garneau	Conseillère en adaptation aux changements climatiques		2024-06-20
Julie Veillette	Coordonnatrice des avis d'experts		2024-06-20
Virginie Moffet	Directrice adjointe		2024-06-21

Clause(s) particulière(s) :

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Projet d'installation d'équipements de séparation de l'air sur le territoire du parc industriel et portuaire de Bécancour	
Initiateur de projet	Air Liquide Canada inc.	
Numéro de dossier	3211-14-042	
Dépôt de l'étude d'impact	Cliquez ici pour entrer une date.	
<p>Présentation du projet : Le projet consiste à installer et à exploiter des équipements permettant la séparation des constituants de l'air permettant de produire l'oxygène, de l'azote et de l'argon sur place. Les nouvelles installations augmenteront également la capacité de fourniture (compression et nettoyage) de l'air sec sans carbone.</p> <p>Les équipements requis sont deux unités de distillation de l'air d'une capacité maximale respective de 770 tonnes et 1 800 tonnes d'oxygène par jour. Les composés de l'air séparés provenant des colonnes à distiller seront sous forme gazeuse et liquide. La portion liquide sera stockée dans des réservoirs. L'objectif du projet est d'approvisionner les industries du parc industriel et portuaire de Bécancour. Les produits pourraient néanmoins être vendus à l'extérieur du parc industriel et être acheminés aux clients par camions-citernes.</p> <p>D'autres équipements dédiés à la production et l'entreposage seront également requis (compresseurs, réservoirs, vaporisateur, tour de refroidissement, etc.).</p>		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	
Direction ou secteur	Direction de l'eau potable, des eaux souterraines et de surface	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	Vous devez choisir une région administrative	
Numéro de référence	SCW-1289187	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	L'étude d'impact ne traite pas de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder, l'initiateur doit répondre aux questions suivantes
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?	

- Thématiques abordées : **Qualité initiale des eaux souterraines**
 - Référence à l'étude d'impact : Section 5.2.5.3 - Qualité initiale de l'eau souterraine
 - Texte du commentaire : À la section 5.2.5.3, on peut lire que « Les résultats des analyses chimiques réalisées sur les échantillons d'eau prélevés dans les puits d'observation sont présentés sur les certificats d'analyses inclus dans le rapport de caractérisation qui est présenté à l'annexe C ». Les résultats d'analyse de la qualité des eaux souterraines doivent être présentés sous forme de tableau synthèse. Afin d'en faciliter la consultation, le tableau devrait intégrer les valeurs établies pour les seuils d'alerte applicables (SA50) ainsi que les critères de Résurgence dans l'eau de surface retenus (RES).
- L'annexe 1 de la Directive mentionne que l'établissement de la **teneur de fond naturelle** doit être incluse à la section portant sur la description du milieu naturel. La teneur de fond naturelle doit être établie en considérant, entre autres, les résultats d'analyse obtenus à partir des échantillons prélevés aux puits d'observation retenus dans le réseau de suivi de la qualité des eaux souterraines. Dans ce contexte, le demandeur devrait s'engager à présenter la teneur de fond

naturelle obtenue pour tous les paramètres analytiques retenus dans le programme de suivi de la qualité des eaux souterraines au moment de la demande d'autorisation ministérielle.

Ainsi, concernant la qualité initiale des eaux souterraines, le demandeur devrait déposer les documents suivants :

- Les résultats d'analyse de la qualité des eaux souterraines obtenues à ce jour présentés sous forme de tableau synthèse, incluant les valeurs établies pour les seuils d'alerte applicables (SA50) ainsi que les critères de Résurgence dans l'eau de surface retenus (RES);
- Un engagement à présenter la teneur de fond naturelle pour l'ensemble des paramètres analytiques, considérant notamment les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans les puits d'observation du réseau de suivi de la qualité des eaux souterraines qu'il entend aménager, au moment de la demande d'autorisation ministérielle.

- Thématiques abordées :
- Référence à l'étude d'impact :
- Texte du commentaire :



Réseau de suivi de la qualité des eaux souterraines

Section 7.1.4.1 - Qualité des sols est de l'eau souterraine en phase de construction
Section 9.2.6 - Eaux souterraines

À la section 7.1.4.1, on peut lire que « en ce qui concerne plus particulièrement l'eau souterraine, il est aussi prévu d'installer des piézomètres en amont et en aval du sens de l'écoulement des eaux souterraines vers le fleuve sur le site afin d'en surveiller la qualité ».

À la section 9.2.6, on mentionne que « les eaux souterraines seront échantillonnées avant le début de la phase d'exploitation et de manière régulière, deux (2) fois par an, au printemps et à l'automne. Les paramètres échantillonnés, le nombre de puits et leur localisation seront précisés avec le MELCCFP lors de l'analyse de l'autorisation ministérielle ».

Afin de se positionner sur l'acceptabilité du projet, un plan de localisation préliminaire indiquant l'emplacement approximatif des puits d'observation retenus au réseau de suivi de la qualité des eaux souterraines doit être déposé pour consultation. Le plan de localisation préliminaire devrait être accompagné d'un schéma d'aménagement typique des puits d'observation projetés.

Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Philippe Ferron	Hydrogéologue, M.Sc.		Cliquez ici pour entrer une date.
Pierre Ladevèze	Directeur		2024/06/14

Clause(s) particulière(s) :
 La responsabilité de l'analyse des données et des conclusions qui sont tirées des études consultées demeurent entièrement à la charge du consultant et du promoteur. Le rôle des ingénieurs et géologues de la DEPESS se limite à informer le demandeur à savoir si les règles de l'art et les principes généralement admis en hydrogéologie sont respectés dans les études qui leur sont fournies. Les ingénieurs et géologues de la DEPESS ne peuvent attester que les résultats sont bons, ou que les calculs faits sont exacts puisqu'ils prendraient alors la responsabilité professionnelle de travaux qu'ils n'ont pas effectués ni supervisés personnellement.

2 Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

<p>Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?</p>	<p>Choisissez une réponse</p>
--	-------------------------------

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées :
- Référence à l'addenda :

- Texte du commentaire :

Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<input type="text"/>	Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<input type="text"/>	Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3 Avis d'acceptabilité environnementale du projet			
<p>Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?</p>	<p>Choisissez une réponse</p>		
<p>Justification :</p>			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<input type="text"/>	Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<input type="text"/>	Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures
 Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

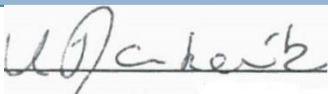
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX


Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Projet d'installation d'équipements de séparation de l'air sur le territoire du parc industriel et portuaire de Bécancour	
Initiateur de projet	Air Liquide Canada inc.	
Numéro de dossier	3211-14-042	
Dépôt de l'étude d'impact	Cliquez ici pour entrer une date.	
<p>Présentation du projet : Le projet consiste à installer et à exploiter des équipements permettant la séparation des constituants de l'air permettant de produire l'oxygène, de l'azote et de l'argon sur place. Les nouvelles installations augmenteront également la capacité de fourniture (compression et nettoyage) de l'air sec sans carbone.</p> <p>Les équipements requis sont deux unités de distillation de l'air d'une capacité maximale respective de 770 tonnes et 1 800 tonnes d'oxygène par jour. Les composés de l'air séparés provenant des colonnes à distiller seront sous forme gazeuse et liquide. La portion liquide sera stockée dans des réservoirs. L'objectif du projet est d'approvisionner les industries du parc industriel et portuaire de Bécancour. Les produits pourraient néanmoins être vendus à l'extérieur du parc industriel et être acheminés aux clients par camions-citernes.</p> <p>D'autres équipements dédiés à la production et l'entreposage seront également requis (compresseurs, réservoirs, vaporisateur, tour de refroidissement, etc.).</p>		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	
Direction ou secteur	Direction de l'expertise en décarbonation et efficacité énergétique	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	03 - Capitale-Nationale	
Numéro de référence	Cliquez ici pour entrer du texte.	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	L'étude d'impact est recevable et je ne souhaite plus être reconsulté sur sa recevabilité		
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?			
<ul style="list-style-type: none"> Thématiques abordées : Référence à l'étude d'impact : Texte du commentaire : 	Production La figure 3-4 de l'étude d'impact et la figure page 3 du formulaire de demande La production du deuxième système n'est pas similaire à la figure 3-4 (770 tonnes/jour) et à la figure page 3 du formulaire de demande (1730 tonnes/jour). Veuillez clarifier et éventuellement effectuer les modifications au tableau 1 du formulaire de demande et/ou à l'ensemble des documents pouvant être touché par la modification.		
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Karine Markewitz	Ingénieure		2024/06/21

Marie-Michèle Gagné	Directrice par intérim		2024/06/26
Clause(s) particulière(s) :			

2 Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?	Choisissez une réponse		
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?			
<ul style="list-style-type: none"> Thématiques abordées : Référence à l'addenda : Texte du commentaire : 			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<div style="background-color: #D9E1F2; height: 20px; width: 100%;"></div>	Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<div style="background-color: #D9E1F2; height: 20px; width: 100%;"></div>	Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3 Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?	Choisissez une réponse		
Justification :			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date

Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Projet d'installation d'équipements de séparation de l'air sur le territoire du parc industriel et portuaire de Bécancour	
Initiateur de projet	Air Liquide Canada inc.	
Numéro de dossier	3211-14-042	
Dépôt de l'étude d'impact	2024/05/22	
<p>Présentation du projet : Le projet consiste à installer et à exploiter des équipements permettant la séparation des constituants de l'air permettant de produire l'oxygène, de l'azote et de l'argon sur place. Les nouvelles installations augmenteront également la capacité de fourniture (compression et nettoyage) de l'air sec sans carbone.</p> <p>Les équipements requis sont deux unités de distillation de l'air d'une capacité maximale respective de 770 tonnes et 1 800 tonnes d'oxygène par jour. Les composés de l'air séparés provenant des colonnes à distiller seront sous forme gazeuse et liquide. La portion liquide sera stockée dans des réservoirs. L'objectif du projet est d'approvisionner les industries du parc industriel et portuaire de Bécancour. Les produits pourraient néanmoins être vendus à l'extérieur du parc industriel et être acheminés aux clients par camions-citernes.</p> <p>D'autres équipements dédiés à la production et l'entreposage seront également requis (compresseurs, réservoirs, vaporisateur, tour de refroidissement, etc.).</p>		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	
Direction ou secteur	Direction de l'analyse et de l'expertise du Centre-du-Québec	
Avis conjoint	Secteurs industriel et naturel	
Région	17 - Centre-du-Québec	
Numéro de référence	301753248 / 301753255 / 402368464	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	L'étude d'impact ne traite pas de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder, l'initiateur doit répondre aux questions suivantes.
--	--

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

Secteur industriel

- Thématiques abordées : Description du procédé;
- Référence à l'étude d'impact : Page 23, section 3.7.1;
- Texte du commentaire : Afin de pouvoir purifier l'air, des absorbeurs équipés d'un lit absorbant seront installés en parallèle afin de pouvoir se régénérer. Veuillez fournir des détails supplémentaires sur la durée de vie, composition et la fréquence de changement du lit absorbant attendue.
- Thématiques abordées : Effluent;
- Référence à l'étude d'impact : Page 162, section 9.2.4.3;
- Texte du commentaire : Les eaux de procédé devraient inclure les condensats de compresseur générés lors de l'exploitation de l'usine et s'assurer que le rejet d'eaux des tours de refroidissement ne soit pas dilué par le rejet d'eau du compresseur.

- Thématiques abordées : Eaux usées domestiques;
- Référence à l'étude d'impact : Page 31, section 3.7.3 et page 74, section 5.2.9.5.9;
- Texte du commentaire : Les documents indiquent que les eaux usées d'origine domestique seront évacuées et traitées par un système appartenant à la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB). Puisque ledit traitement n'est pas encore disponible, veuillez indiquer la date de mise en fonction prévue et indiquer quelles sont les mesures et/ou alternatives qui seront prises en cas de dépassement de l'échéancier pour la mise en fonction du système de traitement.

- Thématiques abordées : Utilisation d'eau de procédé;
- Référence à l'étude d'impact : Page 7, section 2.3.2 et page 27, section 3.7.1.8;
- Texte du commentaire : La section 2.3.2 fait référence à différents règlements applicables dans le cadre du projet. Étant donné que le débit d'eau moyen nécessaire pour les tours de refroidissement est de 2 550 m³/jour et provient de la SPIPB, l'entreprise est également soumise au règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau. Ce dernier n'est pas cité à la section 2.3.2. Également, il est indiqué qu'il y aura un débitmètre pour surveiller le taux de consommation d'eau potable, mais il n'est pas mentionné quel moyen sera utilisé pour contrôler l'utilisation de l'eau de procédé.

- Thématiques abordées : Émissions atmosphériques;
- Référence à l'étude d'impact : Annexe G, p. 2;
- Texte du commentaire : Le facteur d'émission 26 g/GJ a été considéré pour les NO_x, en respect avec l'article 65 du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère. Toutefois, il n'est pas indiqué la provenance de ce facteur pour le vaporisateur (par exemple fiche technique du produit ou garantie du fabricant).

- Thématiques abordées : Impact sonore lors de l'exploitation;
- Référence à l'étude d'impact : Page 46, section 5.2.3, section 7.2.1.2;
- Texte du commentaire : Les impacts sonores ont été présentés pour la phase construction et exploitation. Les concordances entre les zones de récepteur et le zonage municipal n'ont pas été présentées en vertu du règlement de zonage de la ville de Bécancour afin d'établir la limite sonore applicable. Également, il n'y a aucune information sur les niveaux sonores des équipements qui seront installés sur le site et qui ont été utilisés afin de faire l'étude prévisionnelle des impacts sonores. À la figure 7-3, les niveaux sonores estimés dans la zone d'étude en phase exploitation après les mesures d'atténuation ont été présentés. Toutefois, le niveau supérieur de comparaison utilisé est de ≥ 50 dB(A), tandis que la limite sonore pour un zonage industriel, selon la note d'instruction 98-01, est de 70 dB(A). Les informations suivantes sont nécessaires pour les impacts sonores appréhendés lors de l'exploitation de l'usine :
 - Plan comparant les zones réceptrices avec le zonage municipal de la ville de Bécancour;
 - Précision sur les niveaux sonores (L_{Aeq}) se situant dans ≥ 50 dB(A) (zone vert foncé de la figure 7-2) afin de démontrer que le niveau sonore respecte également la limite de 70 dB(A) à l'intérieur du parc industriel ainsi qu'à la limite de la propriété;
 - Précisions sur les différents niveaux sonores des différentes sources d'émissions qui ont été utilisées pour l'étude sonore.

Secteur naturel

- Thématiques abordées : Évaluation de la qualité des milieux humides;
- Référence à l'étude d'impact : Annexe D;
- Texte du commentaire : L'analyse de l'étude écologique nous permet de constater que les caractéristiques des sols, de la végétation et de l'hydrologie de deux (2) milieux humides qui seraient impactés de façon permanente ne sont pas décrites. Pour être en mesure de juger de la qualité de l'information fournie avec la demande, les observations faites aux stations de validation devraient y être décrites. En effet, dans un contexte où les caractéristiques des sols, de la végétation et de l'hydrologie permettent notamment d'évaluer l'état initial des milieux humides et la démarche du professionnel ayant mené à leur identification, ces informations sont nécessaires à l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet.

- Thématiques abordées : Modification de la cote de valeur des végétaux du demandeur;
- Référence à l'étude d'impact : Annexe D, tableau 4 et fiche terrain ST10;
- Texte du commentaire : À la suite de la vérification de la fiche terrain ST10, le facteur représentant l'état initial pour la végétation du milieu MH11 devrait être de 1 (non dégradé) dans l'évaluation de la contribution financière du RCAMHH, car toute la superficie inventoriée présente une végétation typique de milieux humides. En effet, toutes les espèces dominantes du milieu sont des espèces facultatives ou obligées de milieux humides.




- Thématiques abordées : Connectivité entre les milieux humides et naturels;
- Référence à l'étude d'impact : Annexe D, tableau 3;
- Texte du commentaire : Bien que la connectivité des milieux humides avec le milieu hydrique soit précisée au tableau 3 de l'étude écologique, la demande n'inclut pas une description de la connectivité des milieux humides identifiés avec les milieux naturels environnants. Dans un contexte où la connectivité entre des milieux naturels permet à la flore et la faune d'y circuler librement et aide, de ce fait, au maintien des fonctions écologiques, les impacts sur cette connectivité devraient être évalués.

- Thématiques abordées : Impact des espèces floristiques exotiques envahissantes (EFEE);
- Référence à l'étude d'impact : Annexe D, tableau 7;
- Texte du commentaire : Dans le cadre de l'analyse de la demande, nous constatons que les renseignements qui ont été transmis sont incomplets quant aux impacts de votre projet sur les milieux humides et hydriques visés et quant aux mesures à mettre en place pour les minimiser. Le tableau 7 du document complémentaire relève la présence de roseau commun comme impact potentiel. Cependant, les mesures proposées pour minimiser les risques de propagation sont incomplètes. Sans nécessairement s'y limiter, les mesures de minimisation associée à la présence d'EFEE prioritaire devraient prévoir :
 - Aire de nettoyage de la machinerie à plus de 30 mètres de tout milieu humide et hydrique;
 - Inspection et nettoyage de la machinerie après son passage à proximité ou dans des colonies d'EFEE;
 - Inspection et nettoyage de la machinerie après les travaux et avant de se diriger vers un autre site;
 - Remise en état rapide des sols mis à nu au fur et à mesure de l'avancement des travaux;
 - Suivi annuel de la reprise de la végétation effectuée, lors des 24 mois suivant la renaturalisation des sols ainsi qu'un suivi et un contrôle annuel des EFEE;
 - Mode de gestion des résidus d'EFEE en conformité avec les lois et règlements applicables.

- Thématiques abordées : Superficie impactée par le projet;
- Référence à l'étude d'impact : Section 1.4.1, section 7.1.5 et figure 5-6;
- Texte du commentaire : À la suite de la lecture des sections 1.4.1 et 7.1.5, le demandeur nous informe que 0,14 hectare de milieux humides seront impactés de façon permanente. À la figure 5-6 du chapitre 5, le total des superficies impactées de façon permanente est de 1 277,18 mètres, donc environ 0,13 hectare.

De plus, dans les documents de l'autorisation AM000021443, dont le demandeur fait référence à la section 3.4.1, nous voyons qu'une partie des milieux humides ciblés dans le décret a déjà été autorisée pour des impacts permanents (voir le document Annexe3-Carte-localisation-composantes-empiètements).

Une mise à jour des empiètements permanents du projet sera nécessaire afin de permettre de comprendre correctement les impacts du projet.

Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Guy Massicotte, ing.	Analyste, secteur industriel		2024/06/20
Alexandre Poulx, biologiste	Analyste, secteur naturel		2024/06/20
Cynthia Provencher, ing.	Directrice régionale de l'analyse et de l'expertise du Centre-du-Québec		2024/06/20
Cliquez ici pour entrer du texte.			
Clause(s) particulière(s) :			

2 Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?		Choisissez une réponse	
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?			
<ul style="list-style-type: none"> Thématiques abordées : Référence à l'addenda : Texte du commentaire : 			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<input type="text"/>	Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<input type="text"/>	Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			
<input type="text"/>			

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3 Avis d'acceptabilité environnementale du projet			
Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?		Choisissez une réponse	
Justification :			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<input type="text"/>	Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<input type="text"/>	Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			
<input type="text"/>			

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures
 Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Projet d'installation d'équipements de séparation de l'air sur le territoire du parc industriel et portuaire de Bécancour	
Initiateur de projet	Air Liquide Canada inc.	
Numéro de dossier	3211-14-042	
Dépôt de l'étude d'impact	2024/05/22	
<p>Présentation du projet : Le projet consiste à installer et à exploiter des équipements permettant la séparation des constituants de l'air permettant de produire l'oxygène, de l'azote et de l'argon sur place. Les nouvelles installations augmenteront également la capacité de fourniture (compression et nettoyage) de l'air sec sans carbone.</p> <p>Les équipements requis sont deux unités de distillation de l'air d'une capacité maximale respective de 770 tonnes et 1 800 tonnes d'oxygène par jour. Les composés de l'air séparés provenant des colonnes à distiller seront sous forme gazeuse et liquide. La portion liquide sera stockée dans des réservoirs. L'objectif du projet est d'approvisionner les industries du parc industriel et portuaire de Bécancour. Les produits pourraient néanmoins être vendus à l'extérieur du parc industriel et être acheminés aux clients par camions-citernes.</p> <p>D'autres équipements dédiés à la production et l'entreposage seront également requis (compresseurs, réservoirs, vaporisateur, tour de refroidissement, etc.).</p>		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	
Direction ou secteur	Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels et miniers	
Avis conjoint		
Région		
Numéro de référence		

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

L'étude d'impact ne traite pas de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder, l'initiateur doit répondre aux questions suivantes

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées : Risques d'accidents technologiques majeurs
- Référence à l'étude d'impact : ATKINSRÉALIS (mai 2024) – Chapitre 8, tableau 8-2, p. 140
- Texte du commentaire : Les volumes des réservoirs répertoriés au tableau 8-2 ne correspondent pas à ceux énoncés au tableau 2-1 de la page 3, à la section 3.7.1.4 des pages 26 et 27 ainsi qu'au tableau 3-7 des pages 34 et 35. L'initiateur doit indiquer quel est le volume exact de chacun des réservoirs du tableau 8-2 et préciser quel est l'impact sur l'analyse de risques, le cas échéant.
- Thématiques abordées : Risques d'accidents technologiques majeurs
- Référence à l'étude d'impact : ATKINSRÉALIS (mai 2024) – Chapitre 8, tableau 8-3, p. 142
- Texte du commentaire : À la première ligne du tableau 8-3, l'initiateur mentionne dans la description des accidents de 2021 et 2022 que : « [...] La conception des sites d'Air Liquide évite la projection de perlite à de grandes distances. ». L'initiateur doit expliquer quelles sont les différences de conception ou les adaptations techniques qui sont propres aux sites d'Air Liquide et qui permettraient d'éviter que de tels accidents entraînent la projection de perlite au-delà des limites de propriété du projet.
- Thématiques abordées : Risques d'accidents technologiques majeurs
- Référence à l'étude d'impact : ATKINSRÉALIS (mai 2024) – Chapitre 8, section 8.1.6.3, p. 142

- Texte du commentaire : L'initiateur fait état d'une possibilité d'explosion à la suite de l'accumulation d'hydrocarbures dans l'oxygène liquide qui peut avoir lieu dans le rebouilleur principal. Bien que l'initiateur indique les mesures mises en place afin de contrôler ce risque, il doit fournir une évaluation quantitative des conséquences de la survenue d'un tel scénario, ainsi qu'une évaluation du risque individuel le cas échéant.
- Thématiques abordées : Risques d'accidents technologiques majeurs
- Référence à l'étude d'impact : ATKINSRÉALIS (mai 2024) – Chapitre 8
- Texte du commentaire : L'initiateur n'a pas mentionné s'il y avait un potentiel d'effet domino touchant les industries ou les infrastructures voisines advenant que les scénarios d'accidents élaborés surviennent. L'initiateur doit évaluer le potentiel d'effet domino en cas d'accident technologique à son site en tenant compte des scénarios déjà présentés à la section 8.1.7.2 ainsi qu'à ceux qui sont mentionnés aux questions incluses dans cet avis.

Référence

ATKINSRÉALIS (mai 2024). Projet d'installation d'équipements de séparation de l'air sur le territoire du parc industriel et portuaire de Bécancour – Étude d'impacts sur l'environnement – Rapport principal et annexes, 1 mai 2024, 898 pages.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Michel Duquette, ing. # de membre OIQ : 123672	Conseiller sénior en analyse de risques technologiques		2024/07/11
Murielle Vachon	Directrice par intérim de l'évaluation environnementale des projets industriels et miniers		2024/07/11

Clause(s) particulière(s) :

Cet avis porte uniquement sur le volet « Risques technologiques » et s'appuie sur le guide « Analyse de risques d'accidents technologiques majeurs », délivré par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs qui définit et précise les attentes en matière d'analyse de risques d'accidents technologiques.

La responsabilité de l'analyse des risques technologiques et de ses conclusions demeure entièrement à la charge de l'initiateur et de son consultant. Les ingénieurs du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ne peuvent attester que les résultats sont bons ou que les calculs faits sont exacts, puisqu'ils prendraient alors la responsabilité professionnelle de travaux qu'ils n'ont pas effectués ni supervisés personnellement.

2 Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

<p>Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?</p>	<p>Choisissez une réponse</p>
--	-------------------------------

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées :
- Référence à l'addenda :
- Texte du commentaire :

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer une date.


RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Projet d'installation d'équipements de séparation de l'air sur le territoire du parc industriel et portuaire de Bécancour	
Initiateur de projet	Air Liquide Canada inc.	
Numéro de dossier	3211-14-042	
Dépôt de l'étude d'impact	Cliquez ici pour entrer une date.	
<p>Présentation du projet : Le projet consiste à installer et à exploiter des équipements permettant la séparation des constituants de l'air permettant de produire l'oxygène, de l'azote et de l'argon sur place. Les nouvelles installations augmenteront également la capacité de fourniture (compression et nettoyage) de l'air sec sans carbone.</p> <p>Les équipements requis sont deux unités de distillation de l'air d'une capacité maximale respective de 770 tonnes et 1 800 tonnes d'oxygène par jour. Les composés de l'air séparés provenant des colonnes à distiller seront sous forme gazeuse et liquide. La portion liquide sera stockée dans des réservoirs. L'objectif du projet est d'approvisionner les industries du parc industriel et portuaire de Bécancour. Les produits pourraient néanmoins être vendus à l'extérieur du parc industriel et être acheminés aux clients par camions-citernes.</p> <p>D'autres équipements dédiés à la production et l'entreposage seront également requis (compresseurs, réservoirs, vaporisateur, tour de refroidissement, etc.).</p>		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère du Conseil exécutif	
Direction ou secteur	SRPNI – Direction des négociations et de la consultation	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	03 - Capitale-Nationale	
Numéro de référence	Cliquez ici pour entrer du texte.	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	L'étude d'impact est recevable et je ne souhaite plus être reconsulté sur sa recevabilité		
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?			
<ul style="list-style-type: none"> Thématiques abordées : Référence à l'étude d'impact : Texte du commentaire : 			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Olivier Bourdages Sylvain	Directeur		2024/06/20

Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

<h2>2 Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires</h2>			
Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?			Choisissez une réponse
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?			
<ul style="list-style-type: none"> • Thématiques abordées : • Référence à l'addenda : • Texte du commentaire : 			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

<h2>3 Avis d'acceptabilité environnementale du projet</h2>			
Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?			Choisissez une réponse
Justification :			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date

Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux


RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX


Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Projet d'installation d'équipements de séparation de l'air sur le territoire du parc industriel et portuaire de Bécancour	
Initiateur de projet	Air Liquide Canada inc.	
Numéro de dossier	3211-14-042	
Dépôt de l'étude d'impact	Cliquez ici pour entrer une date.	
<p>Présentation du projet : Le projet consiste à installer et à exploiter des équipements permettant la séparation des constituants de l'air permettant de produire l'oxygène, de l'azote et de l'argon sur place. Les nouvelles installations augmenteront également la capacité de fourniture (compression et nettoyage) de l'air sec sans carbone.</p> <p>Les équipements requis sont deux unités de distillation de l'air d'une capacité maximale respective de 770 tonnes et 1 800 tonnes d'oxygène par jour. Les composés de l'air séparés provenant des colonnes à distiller seront sous forme gazeuse et liquide. La portion liquide sera stockée dans des réservoirs. L'objectif du projet est d'approvisionner les industries du parc industriel et portuaire de Bécancour. Les produits pourraient néanmoins être vendus à l'extérieur du parc industriel et être acheminés aux clients par camions-citernes.</p> <p>D'autres équipements dédiés à la production et l'entreposage seront également requis (compresseurs, réservoirs, vaporisateur, tour de refroidissement, etc.).</p>		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère des Affaires municipales	
Direction ou secteur	Direction régionale	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	17 - Centre-du-Québec	
Numéro de référence	Cliquez ici pour entrer du texte.	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	L'étude d'impact est recevable et je ne souhaite plus être reconsulté sur sa recevabilité		
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?			
<ul style="list-style-type: none"> Thématiques abordées : Référence à l'étude d'impact : Texte du commentaire : 			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Pascal Beaulieu	Conseiller en aménagement du territoire Urbaniste		2024/06/14

Céline Girard	Directrice régionale		2024/06/21
Clause(s) particulière(s) :			

2 Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?	Choisissez une réponse		
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?			
<ul style="list-style-type: none"> Thématiques abordées : Référence à l'addenda : Texte du commentaire : 			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<div style="background-color: #D9E1F2; width: 100%; height: 20px;"></div>	Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<div style="background-color: #D9E1F2; width: 100%; height: 20px;"></div>	Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3 Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?	Choisissez une réponse		
Justification :			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date

Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Projet d'installation d'équipements de séparation de l'air sur le territoire du parc industriel et portuaire de Bécancour	
Initiateur de projet	Air Liquide Canada inc.	
Numéro de dossier	3211-14-042	
Dépôt de l'étude d'impact	Cliquez ici pour entrer une date.	
<p>Présentation du projet : Le projet consiste à installer et à exploiter des équipements permettant la séparation des constituants de l'air permettant de produire l'oxygène, de l'azote et de l'argon sur place. Les nouvelles installations augmenteront également la capacité de fourniture (compression et nettoyage) de l'air sec sans carbone.</p> <p>Les équipements requis sont deux unités de distillation de l'air d'une capacité maximale respective de 770 tonnes et 1 800 tonnes d'oxygène par jour. Les composés de l'air séparés provenant des colonnes à distiller seront sous forme gazeuse et liquide. La portion liquide sera stockée dans des réservoirs. L'objectif du projet est d'approvisionner les industries du parc industriel et portuaire de Bécancour. Les produits pourraient néanmoins être vendus à l'extérieur du parc industriel et être acheminés aux clients par camions-citernes.</p> <p>D'autres équipements dédiés à la production et l'entreposage seront également requis (compresseurs, réservoirs, vaporisateur, tour de refroidissement, etc.).</p>		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie	
Direction ou secteur	Industries stratégiques	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	03 - Capitale-Nationale	
Numéro de référence	Cliquez ici pour entrer du texte.	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT



Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

L'étude d'impact est recevable et je ne souhaite plus être reconsulté sur sa recevabilité

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Philippe Lacasse	Coordonnateur - chimie Direction de la métallurgie et des produits industriels		2024/06/27
Gabriel Audet	Directeur de la métallurgie et des produits industriels		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

--

2 Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?	Choisissez une réponse
---	------------------------

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées :
- Référence à l'addenda :
- Texte du commentaire :

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

--

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3 Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?	Choisissez une réponse
---	------------------------

Justification :

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Projet d'installation d'équipements de séparation de l'air sur le territoire du parc industriel et portuaire de Bécancour	
Initiateur de projet	Air Liquide Canada inc.	
Numéro de dossier	3211-14-042	
Dépôt de l'étude d'impact	2024/05/21	
<p>Présentation du projet : Le projet consiste à installer et à exploiter des équipements permettant la séparation des constituants de l'air permettant de produire l'oxygène, de l'azote et de l'argon sur place. Les nouvelles installations augmenteront également la capacité de fourniture (compression et nettoyage) de l'air sec sans carbone.</p> <p>Les équipements requis sont deux unités de distillation de l'air d'une capacité maximale respective de 770 tonnes et 1 800 tonnes d'oxygène par jour. Les composés de l'air séparés provenant des colonnes à distiller seront sous forme gazeuse et liquide. La portion liquide sera stockée dans des réservoirs. L'objectif du projet est d'approvisionner les industries du parc industriel et portuaire de Bécancour. Les produits pourraient néanmoins être vendus à l'extérieur du parc industriel et être acheminés aux clients par camions-citernes.</p> <p>D'autres équipements dédiés à la production et l'entreposage seront également requis (compresseurs, réservoirs, vaporisateur, tour de refroidissement, etc.).</p>		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère de la Santé et des Services sociaux	
Direction ou secteur	Direction de la santé publique et de la responsabilité populationnelle, CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	17 - Centre-du-Québec	
Numéro de référence	Cliquez ici pour entrer du texte.	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	L'étude d'impact ne traite pas de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder, l'initiateur doit répondre aux questions suivantes
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?	
<ul style="list-style-type: none"> Thématiques abordées : Référence à l'étude d'impact : Texte du commentaire : 	<p>Description du projet, Section 3.7.1.4 Réservoirs page 26</p> <p>Clarifier le nombre de réservoir phase I et phase II :</p> <ul style="list-style-type: none"> Phase I : 3 réservoirs de 380 m3 d'azote liquide+3 réservoirs de 380 m3 d'oxygène liquide=6 réservoirs=2280 m3 Phase II : 1 réservoir de 380 m3 d'argon liquide+2 réservoirs de 380 m3 d'azote liquide+2 réservoirs de 380 m3 d'oxygène liquide=5 réservoirs=1900 m3. Phase I et II : 5 réservoirs de 380 m3 d'azote liquide+5 réservoirs de 380 m3 d'oxygène liquide+1 réservoir de 380m3 d'argon liquide=11 réservoirs 4180 m3. <p>Des erreurs se sont glissées dans le texte page 27 (phase I deux fois première ligne) et le tableau 8-2 mentionne que les volumes interne sont de 400 m3 alors qu'une note mentionne qu'ils sont à 70% de leur volume interne total c'est-à-dire 280 m3. Pourquoi cette note n'est pas arrimée aux deux sections de l'étude d'impacts? À la page 5 de l'Annexe F sur le PMU c'est mentionné en gallons (11 réservoirs de 100 000 gallons).</p>
<ul style="list-style-type: none"> Thématiques abordées : 	<p>Description du projet, Section 3.7.1.9 Gestion des eaux usées et Enjeux et composantes valorisées, Section 6.1.1.4.1 Approvisionnement en eau et rejets liquides</p>

- Référence à l'étude d'impact : **pages 28 et 89**
- Texte du commentaire : **Clarifier le débit** Une erreur s'est glissée car à la page 28 on peut lire que 21 m³/h est prévu comme débit journalier maximal pour Air Liquide. À la page 89 il est écrit que ce même débit journalier maximal provenant du site d'Air Liquide est de 100m³/h.
Description du milieu, Section 5.2.5.3 Qualité initiale de l'eau souterraine page 54
- Thématiques abordées : **Mettre à jour** Il me semble que SIH commence à être vétuste. Les promoteurs et leurs consultants et consultants ne devraient-ils pas demander à la municipalité de leur partager les localisations de puits individuels à la place?
- Référence à l'étude d'impact : **Description du milieu, Section 5.2.7 Qualité initiale des sols page 60**
- Texte du commentaire : **Envisager de le mettre en engagement si pertinent** On peut lire relativement à la présence d'arsenic et de manganèse : *Les sites récepteurs sélectionnés seront dûment informés de la nature des sols qu'ils recevront.* Peut-on se fier à cet écrit dans l'étude d'impact où cela doit devenir un engagement pris par le promoteur dans le cadre de son autorisation pour assurer le respect de cette mesure?
Description du milieu, Section 5.2.3 Climat sonore pages 46 à 50
- Thématiques abordées : **Expliquer** Pourquoi les niveaux de bruit au point de mesure P3 (LAeq 1h) sont plus élevés la nuit que le jour?
- Référence à l'étude d'impact : **Description du milieu, Section 5.2.9.8 Climat sonore initial et qualité de l'air ambiant page 83**
- Texte du commentaire : **Mentionner la source** On peut lire : *Selon le portrait de santé de la population comprise dans la région socio-sanitaire, l'environnement sonore et l'ambiance causée par des bruits répétitifs sont moindres que dans d'autres régions du Québec.* De quel portrait est-il question? Si c'est le portrait de Santé 2021 produit par le CIUSSS il est tirée de l'EQSP 2014-2015 ça commence à faire loin comme source. Il y a une mise à jour 2020-2021. De plus, les questions relatives au bruit dans cette enquête est plutôt *du dérangement au domicile par au moins une source de bruit au cours des 12 derniers mois* et mentionne des exemples. Il n'est aucunement question de bruits répétitifs. On entend dans la communauté que le bruit devient une préoccupation importante. De plus, le bruit de ce secteur peut être une source de dérangement de part et d'autre du fleuve donc l'utilisation d'un portrait par RLS (Bécancour-Nicolet-Yamaska) ne permet pas d'en dégager un constat pertinent.
Évaluation des impacts et mesures d'atténuation, Section 7.2.1.2 Climat sonore pages 105 à 121
- Thématiques abordées : **Général :**
- Référence à l'étude d'impact :
 - Est-ce possible d'avoir accès à l'étude de bruit complète (et non seulement les tableaux de résultats)?
 - Pourquoi les points des mesures du climat sonore initial (P1 à P4) ne sont pas les mêmes que les zones de récepteurs (Z1 à Z6)?
 - Est-ce possible d'avoir les adresses complètes pour les 6 points des zones de récepteurs (Z1 à Z6)?
 - Pourquoi n'y a-t-il pas de récepteur en zone industriel?
 - Annexe E : Est-ce possible de fournir la traduction des équipements qui sont utilisés pour faire les modélisations à la *Table 1 CA/T equipment noise emissions and acoustical usage factors database*? Ceci afin de faire la bonne correspondance avec les listes d'équipements du tableau 7-5 et de la section 7.2.1.2.5.
- Texte du commentaire : **Niveau de bruit en phase exploitation :**
 - Comment explique-t-on que les récepteurs Z2, Z3 et Z6 soient davantage influencés par le bruit que la zone Z4?
- Thématiques abordées : **Mesures d'atténuation :**
- Référence à l'étude d'impact :
 - Préciser si les modélisations tiennent compte de l'ajout des quatre silencieux sur les prises d'air des compresseurs MCA et des portes de garage fermées sur la façade sud ou seulement les quatre silencieux.
 - Pendant la phase d'exploitation, est-ce réaliste de considérer que les portes de garage fermées soient une mesure d'atténuation? Si les portes doivent être ouvertes régulièrement et/ou sur des longues périodes, cela pourrait avoir un impact sur les niveaux sonores.
 - Des silencieux qui répondent aux spécifications présentées au tableau 7-10 afin d'obtenir des réductions souhaitées de bruit des compresseurs sont-ils disponibles sur le marché? Ou s'agit-il seulement de données théoriques qui permettraient d'atteindre les seuils souhaités?
 - Préciser sur la carte à l'annexe E quels sont les équipements bruyants.
 - Au tableau 7-11 *Niveaux de bruit anticipés en phase d'atténuation après mesures d'atténuation*, le niveau sonore anticipé (LAr1h) au point Z6 est évalué à 40 dBA la nuit, ce qui correspond à la limite qui figure à NI-98 du MELCCFP pour ce zonage. D'autres mesures d'atténuations sont-elles envisagées et possibles si le niveau réel mesuré durant la nuit en phase d'exploitation dépassait cette valeur de 40 dBA?
- Texte du commentaire : **Analyse des risques, section 1.5; Risques technologiques section 6.1.1.2.1 pages 4 et 88**
- Thématiques abordées : **Bien** que l'azote, l'oxygène et l'argon ne sont pas inclus dans les listes de produits avec des quantités seuils au guide du MELCCFP et du CRAIM l'analyse de risque a été réalisée et des scénarios

- Thématiques abordées :
- Référence à l'étude d'impact :
- Texte du commentaire :

d'accidents ont été retenus. Compte tenu que ces scénarios indiquent des distances d'impacts incluant la station de pompage d'eau potable de la SPIPB, l'autoroute 30, l'héliport et parfois des usines voisines il serait intéressant de les ajouter aux enjeux et composantes valorisées de l'environnement (la composante est non retenue dans l'étude présentée) ainsi qu'à l'évaluation des impacts et mesures d'atténuation.

Gestion des risques d'accidents et plans des mesures d'urgence, section 8 pages 134 à 154




Arrimer le tableau 8-1 avec la carte 5-8. Par exemple, sont absents du tableau 8-1 les éléments sensibles suivants : EcoPro BM, Nemaska Lithium ainsi que la station de pompage d'eau potable de la SPIPB, l'héliport, Flora Agritech, les produits laminés rural, Postco GM, etc.

Gestion des risques d'accidents et plans des mesures d'urgence, section 8 pages 134 à 154

- Thématiques abordées :
- Référence à l'étude d'impact :
- Texte du commentaire :

Bien que l'azote, l'oxygène et l'argon ne sont pas inclus dans les listes de produits avec des quantités seuils au guide du MELCCFP et du CRAIM l'analyse de risque a été réalisée et des scénarios d'accidents ont été retenus. Compte tenu que ces scénarios indiquent des distances d'impacts incluant la station de pompage d'eau potable de la SPIPB, l'autoroute 30, l'héliport et parfois des usines voisines il serait intéressant de les ajouter à la planification des mesures d'urgence.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Maggy Rousseau	Conseillère en santé environnementale		2024/06/20
Joannie Martel	Conseillère en santé environnementale		2024/06/20
Marie Josée Godi, MD, M. Sc., FRCPC	Directrice de santé publique		2024/06/20

Clause(s) particulière(s) :

2 Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

<p>Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?</p>	<p>Choisissez une réponse</p>
--	-------------------------------

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées :
- Référence à l'addenda :
- Texte du commentaire :

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3 Avis d'acceptabilité environnementale du projet			
Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?			Choisissez une réponse
Justification :			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures
Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux